

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55 ème ANNÉE - NUMÉRO 779

28 SEPTEMBRE 2001 - 150 Francs CFA

RENTREE SCOLAIRE 2001-2002 SUR FOND DE TENSION

La rentrée scolaire 2001-2002 est là. Les écoliers, élèves, étudiants et enseignants de divers ordres reprennent donc le chemin des cours avec le train train habituel inhérent aux exigences des années académiques. Les parents se battent, eux, pour s'acquitter de leurs devoirs : achats des fournitures, paiement des frais d'écologie, assurer service des transports et autres, le tout évoluant dans une situation financière assez morose.

Cette situation difficile pour les parents d'élèves, le sera tout autant pour les apprenants. Car les enseignants de tous ordres projettent, de par leurs revendications, de faire vivre un début tumultueux de rentrée scolaire. Leurs revendications portent entre autres sur :

- la prime de rentrée qui s'élève à 20.000 F CFA par enseignant ;

- le paiement d'arriérés de salaires moins perçus pour des enseignants reclassés ;

- le paiement des heures de vacances, etc.

On se souvient que, pour contraindre le pouvoir en place, certains enseignants n'avaient pas hésité à confisquer les

feuilles de devoirs des élèves au cours du dernier semestre de l'année scolaire 2000-2001. Ce faisant, ils ont pénalisé des élèves.

Cependant, reconnaissant la légitimité des revendications des enseignants, le gouvernement a pris des dispositions pour payer les primes de rentrée et satisfaire bien de leurs revendications. En gros, le pouvoir pense régler ces revendications dans un cadre global. Il est à rappeler que les moins perçus qui réclament des enseignants s'élèvent à plus de 640 millions de F CFA. Tous les agents permanents de l'Etat (APE) sont aussi intéressés par cette prime. Son paiement à tous les ayants-droit exige de l'Etat le déblocage de 2,5 milliards de F CFA. Pour ne favoriser aucun corps au détriment des autres, le pouvoir a opté pour un règlement global de ces primes soit l'ensemble de ceux qui sont concernés par elles.

Apparemment, cela ne rencontre pas le consentement des enseignants (syndiqués du Synaproyec). Ceux-là, on s'en doute, entendent faire feu de tout bois jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Il faut alors s'attendre à des

(Lire la suite à la page 2)

UNE CONFÉRENCE MONDIALE DE PLUS SUR LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE



Contrairement aux vœux de certains pays arabes la conférence de Durban n'assimile pas sionisme et racisme.

Du 31 août au 07 septembre 2001 se sont déroulées à Durban, en Afrique du Sud, les assises de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Et au lieu de porter spécialement sur la vérité, la vérité sur ce qui concerne la dignité humaine, sur ce qui concerne l'unité fondamentale de la famille, la conférence a été plutôt marquée par une «intifada diplomatique» des pays arabes et musulmans. Finalement, la conférence a

(Lire la suite à la page 6)

PROMOUVOIR LA DIGNITÉ ET LES DROITS DE CHAQUE HOMME

(...) Bien que les conflits fondés sur les origines ethniques et nationales ont déjà fait payer un lourd tribut à l'humanité au cours du siècle qui vient de s'écouler, de telles attitudes déplorables continuent de représenter un spectre alarmant sur la scène mondiale. C'est pourquoi, à l'aube du nouveau millénaire, toute la famille des nations fait bien de réaffirmer son engagement à reconnaître, soutenir et promouvoir la dignité fondamentale et les droits inaliénables de chaque être humain. Cela représente la voie sûre pour surmonter les préjugés et pour combattre toute forme de racisme, il s'agit d'une voie qui renforcera la conscience que tous les peuples appartiennent à une seule famille humaine, voulue et rassemblée par Dieu tout-puissant lui-même.

La paix elle-même commence à devenir une réalité tangible lorsque l'esprit humain est déterminé à rejeter le chemin de la division et du conflit afin de suivre celui du pardon et de la réconciliation. Une telle paix exige la force d'un courage infatigable capable de dépasser un esprit de vengeance aveugle qui aurait recours à des formes de violence. Comme votre histoire l'a montré, bien qu'il

A L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

Ce qui est essentiel à présent c'est que les individus, les familles et les peuples tout entiers puissent devenir les participants actifs et les bénéficiaires du développement économique et politique envisagé par les dirigeants des différentes nations africaines dans le «Millennium African Programme». Dans ses objectifs tournés vers l'avenir et d'une grande portée, cet effort commun devrait s'appuyer sur la vision du caractère unique de chaque être humain, fondé sur l'inviolabilité de la dignité de la per-

sonne humaine. Nous voudrions tous voir un monde dans lequel les individus ne sont pas contrainits à l'anonymat qui est le fruit de la collectivité ou de l'influence écrasante des institutions, des structures ou des systèmes. En tant qu'individu, une personne n'est pas un numéro ou simplement le maillon d'une chaîne, ni encore moins un élément impersonnel dans un système quelconque. De la même façon, les peuples et les nations ont également le droit de jouir de leur plein développement, qui inclut non seulement les aspects économiques et sociaux, mais également, et cela est important, leur identité culturelle individuelle et leur caractère religieux. Pour cette raison, l'impératif du développement ne doit jamais devenir un prétexte pour imposer à d'autres des modes de vie ou des expressions culturelles qui ne reflètent pas l'individualité et l'histoire d'un peuple. (...)

Vatican, le 18 mai 2001

Jean-Paul II

Extraits de l'adresse du Saint-Père à S. E. Mme January-Bardill, nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud près le Saint-Siège.

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT
ÉTRANGER DIRECT EN AFRIQUE
C'EST LE PREMIER RECUIL DEPUIS
LE MILIEU DES ANNÉES 90
(Lire nos informations à la page 12)

TORONTO LES PROCHAINES «JM.J» EN JUILLET 2002

Les prochaines journées mondiales de la jeunesse «WYD en américain pour World Youth Day» se dérouleront à Toronto, au Canada, du 23 au 28 juillet 2002.

Le palais des expositions qui, au centre-ville, borde le lac, sera le principal lieu de la rencontre.

À Toronto, il y a 35% de catholiques, tous plus ou moins pratiquants. «Vous êtes le sel de la terre» est le thème retenu pour les JM.J de 2002.

Comme d'habitude, Jean-Paul II sera de la partie.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

SYSTÈME ÉDUCATIF BÉNINOIS À LA VEILLE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2001-2002

LE PARI À GAGNER...

Le lundi 1^{er} octobre 2001, des milliers d'écopiers et d'élèves prendront le chemin des écoles, collèges et lycées. Certains étudiants et étudiantes attendront, eux, deux semaines et d'autres quatre plus tard pour le faire. Les raisons sont simples. Entre autres, des amphithéâtres en réfection sont encore en train de recevoir les derniers coups de finition. C'est dire que si des choses ont été préparées, d'autres sont encore en voie de l'être.

L'INNOVATION

L'innovation dans le système éducatif béninois se trouve être aujourd'hui la création d'une deuxième université : l'université de Parakou. Cette dernière est complétée par la création de plusieurs centres universitaires répartis aux quatre coins du Bénin. Ainsi, le rêve de voir créer, au Bénin, plusieurs centres de formations devient une réalité. Cette réalisation va, sans nul doute, désengorger l'Université nationale du Bénin construite pour à peine 5000 étudiants en reçoit déjà près de 20.000; les salles d'amphis construites pour recevoir 500 étudiants environ en abritent déjà 2000 et plus avec tous les spectacles qu'offrent bien des étudiants obligés de s'asseoir parfois à même le sol pour prendre les cours... Les cabines d'étudiants sont en nombre très insuffisant. Conséquence : des étudiants se retrouvent à trois ou parfois même quatre voire cinq dans une cabine prévue pour n'abriter que deux personnes d'où la promiscuité et les problèmes afférents. Des milliers de bacheliers vont encore grossir le nombre des étudiants à la rentrée scolaire 2001-2002. Pour l'instant, l'université n'a à peine qu'une dizaine de bus pour assurer quotidiennement le transport de plus d'une dizaine de milliers d'étudiants résidents à Cotonou et dans les environs pas immédiats du campus universitaire.

On imagine dans ces conditions la joie des usagers de l'école, disons même une certaine satisfaction des Béninois et Béninoises qui ont des raisons légitimes de pousser un ouf de soulagement à l'annonce de la nouvelle de la création d'une deuxième université au Bénin. Oui, désormais la République du Bénin va compter deux universités : l'université nationale du Bénin sise à Abomey-Calavi avec six centres universitaires et l'université nationale du Bénin sise à Parakou avec deux centres universitaires. Les efforts qui ont abouti à ce résultat sont à saluer à leur juste mesure. Dotés de moyens adéquats, ces universités et centres universitaires contribueront à coup sûr au développement durable du Bénin.

RÉVISION FONDAMENTALE

Ce qui est déplorable et qui mérite d'être corrigé avec l'attention requise est que les efforts déployés jusqu'ici n'ont jamais réellement tranché avec l'adéquation du système éducatif et l'emploi. Et cela fait que le déséquilibre enregistré au niveau de l'enseignement général demeure malheureusement une réalité.

Il est alors amère de constater, de nos jours, que l'enseignement technique n'est pas promu comme il se doit de la part de l'État. Dans ce domaine précis, il y a beaucoup à faire. L'apport privé dans ce secteur est typiquement commercial et mal suivi par l'exécutif. Le secteur industriel n'y a presque pas de place. Le secteur de recherche demeure encore négligé. Il se réclame même de parent-pauvre. C'est dire que dans ce pays à «vocation agricole», le secteur industriel n'est guère pris en compte à l'heure où l'on parle d'intégration et de mondialisation.

Force est malheureusement de constater que former des agents pour la transfor-

(Lire la suite à la page 7)

RENTRÉE SCOLAIRE 2001-2002 SUR FOND DE TENSION

(Suite de la première page)



perturbations de cours dans certains collèges, lycées et écoles.

La situation en était là quand, le jeudi matin 20 septembre dernier, le ministre de l'enseignement supérieur a rencontré le professeur d'université pour des approches de solution à leurs problèmes en vue d'une rentrée scolaire paisible. Mais hélas! une frange d'enseignants du supérieur, sous prétexte des revendications non négociables (reclassement des enseignants revenus de stage, révision de l'âge de départ à la retraite) menacent de mettre à mal le démarrage des cours à l'université. Le lendemain, c'est-à-dire le vendredi 21 septembre, le ministre Sossa a rencontré les responsables d'étudiants, pour discuter avec eux des modalités d'une rentrée académique sans accrocs. Mais, les discussions se sont achoppées sur la réforme à opérer au niveau de la restauration et du service des transports des étudiants. En effet, toutes tentatives du ministre Sossa pour persuader les responsables d'étudiants d'une réforme du CENOU visant l'amélioration de la qualité des prestations de ce centre ont été vaines. Ainsi les étudiants ont rejeté en bloc tout projet de

réforme du CENOU qui, selon eux, vise simplement la privatisation; ce qui du coup induirait à l'augmentation des prix du repas et des tickets de transports; ils menacent alors de paralyser les activités scolaires à la rentrée jusqu'à la satisfaction de leurs revendications non négociables selon eux, ainsi que la non privatisation du CENOU.

Partout donc, le mal prend de l'ampleur. Et le pouvoir, quant à lui, doit prendre ses responsabilités afin qu'en privilégiant le dialogue que devraient accepter étudiants et enseignants, l'école béninoise ne connaisse pas de blocage inutile.

Aujourd'hui, il ne sert à rien de continuer à donner cette image nébuleuse à notre cher pays le Bénin qui, depuis l'avènement du renouveau démocratique, a connu des rentrées scolaires souvent agitées. Les enseignants qui sont, eux aussi, des parents d'élèves avant tout, doivent se convaincre que nul n'a intérêt à maintenir l'enseignement béninois dans ce carcan.

Alain Sessou



DIOCÈSE D'ABOMEY COMMUNIQUÉ

Le Foyer-école Saint-Pierre de Sinwé-Lègo ouvre ses portes pour la rentrée prochaine du 29 septembre 2001. Il reçoit rien que de jeunes garçons du CI au CM2. Les frais de scolarité et d'internat s'élèvent à 150.000 F. CFA.

Comme vous le constatez, cette somme a été fixée à ce niveau pour aider les plus pauvres. Ce n'est pas strictement un prix de revient. Par conséquent, ceux qui ont des moyens pour faire davantage sont tenus de le faire dans le but d'aider cette œuvre hautement sociale.

Sinwé-Lègo se trouve à 2 kilomètres d'Aghanganzoun, à 20 kilomètres d'Abomey par une route bien retapée.

Pour l'inscription et pour d'autres renseignements, vous voudriez vous adresser:

- * à la paroisse Saint-François d'Assise de Bohicon. Tél. 51.02.28.
- * à la paroisse Saint-Charles Lwanga de Bohicon. Tél. 51.03.15.
- * à la Cathédrale Saints-Pierre et Paul d'Abomey. Tél. 50.03.71.
- * au Foyer-école Saint-Pierre de Sinwé-Lègo. Tél. 59.00.84.

* Mgr. Lucien Monsi-Aghoka, Evêque d'Abomey

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

TRAFFIC D'ENFANTS :
L'ÉTAU SE RESSERRE SUR LES
TRAFIQUANTS

Un trafiquant d'enfant qui s'apprêtait à embarquer cinq fillettes à destination du Gabon a été interpellé ces jours-ci par le commissaire de police de Kassou-Allah, dans la sous-préfecture de Ouaké, a-t-on appris de source informée.

L'intéressé a déclaré lors de son arrestation que parmi ces enfants se trouvaient deux de ses propres filles et trois nièces qui partaient rejoindre l'une de ses sœurs commerçante au Gabon.

Des enquêtes sont en cours pour déterminer la provenance réelle des enfants afin de les retourner à leurs parents. Un bon point pour ces agents de police dont la vigilance et le professionnalisme ont permis de faire échec à cette tentative de trafic d'enfants. Mais pour rien au monde, l'auteur de ce trafic d'enfants ne saurait demeurer impuni. Car il faut à tout prix appliquer les sanctions prévues en la matière, afin de donner du sens à la lutte nationale qui est menée contre ce fléau.

Signaux par ailleurs que les familles des victimes d'une intoxication alimentaire qui a fait 8 morts le 20 août dernier à Ouramé dans la Commune de Séméré ont récemment reçu une enveloppe de cent mille F CFA des mains du préfet de l'Atacora en signe de solidarité de la part des Pouvoirs publics.

Les intoxications alimentaires dans ces contrées, indique-t-on, coïncident généralement avec la culture du coton et sont souvent dues à la mauvaise manipulation des insecticides.

ATLANTIQUE - LITTORAL

CRÉATION D'UNE ONG POUR LA
GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

"Le partenariat national de l'eau" est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a vu le jour le samedi 15 septembre dernier à l'issue d'une assemblée générale à laquelle ont pris part une centaine de représentants de structures des secteurs privé et public s'occupant des questions de l'eau au Bénin.

Pendant deux jours de travaux, les participants ont procédé à l'examen et à l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la nouvelle ONG ainsi qu'à l'élection des membres du Conseil d'administration (CA) et du bureau national. Le programme d'action du CA a été également examiné.

Trois thèmes ont fait l'objet de communications au cours des travaux. Ils sont relatifs à l'organisation, aux objectifs et au fonctionnement du partenariat mondial de l'eau (GWP) et ses structures décentralisées. La problématique de la gestion des ressources en eau au Bénin, et le partenariat national de l'eau sont les deux autres thèmes présentés à l'assistance.

Le partenariat national de l'eau, ont souligné les organisateurs de la rencontre, constitue un des instruments de mobilisation sociale autour des principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

De même source, on indique que le partenariat national de l'eau est une des importantes recommandations du premier forum de l'eau tenu les 18 et 19 janvier 2001 à Cotonou et dont l'objectif principal est de réaliser un consensus national autour

de la question de la gestion des ressources en eau dans une optique de développement durable.

L'assemblée générale constitutive de l'ONG "Le partenariat national de l'eau" s'est tenue dans la salle de conférence du CODIAM à Cotonou.

BORGOU-ALIBORI

UN PLAN DE LUTTE CONTRE
L'INFANTICIDE AU BÉNIN

L'infanticide est le meurtre d'un enfant et spécialement, d'un nouveau-né. Hélas, on est plutôt porté à croire que ce phénomène est inconnu au Bénin. Mais à y regarder de près, on finit par se rendre à l'évidence de ce que l'infanticide est malheureusement une des tares que traîne encore aujourd'hui notre société. C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont décidé de doter notre pays d'un plan de lutte contre ce phénomène.

Le ministre de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, Mme Claire Houngan Ayémouannan a procédé récemment à Parakou, à l'ouverture d'un séminaire atelier sur l'infanticide en présence du préfet du Borgou M. Zourkarnéni Tougou, et d'un représentant de l'Unicef-Bénin M. Adam Zacharie.

Organisé par l'association pour la protection de l'enfance malheureuse (APEM-ONG) en collaboration avec l'Unicef-Bénin, ce séminaire-atelier qui a regroupé une cinquantaine d'agents de la brigade des mineurs, des notables, chefs traditionnels et religieux, ONG et associations, infirmiers de santé, greffiers et juristes-formateurs, aura permis de mettre en place un plan d'action de lutte contre l'infanticide.

Pour le directeur exécutif de l'ONG-APEM, M. Pibou Orou Sanni, l'infanticide est encore plus cruel que le trafic des enfants, l'excision et bien d'autres formes de violations flagrantes des droits de l'enfant.

Des communications sur les thèmes tels que "l'infanticide au Bénin : des origines aux conséquences, approche de solution"; "le droit positif béninois face à l'infanticide"; ont été présentées aux participants.

En ouvrant les travaux, Mme Claire Houngan-Ayémouannan, a indiqué que le droit à la vie est reconnu à tout être humain et est affirmé dans tous les textes et conventions ratifiés par le Bénin et par conséquent, ce droit est un droit légal et légitime.

Elle a exhorté les participants à aller au-delà du plan d'action de lutte contre le fléau en établissant des échéances d'application des recommandations de ce plan pour préserver la vie des enfants.

MONO - COUFFO

DES AGRO-ÉLEVEURS CONSOLIDENT
LEUR FORMATION

Des agro-éleveurs désormais bien outillés pour pratiquer une agriculture non seulement revalorisante, mais surtout intégrée à l'élevage. Il s'agit de 29 agro-éleveurs qui ont achevé, le vendredi 21 septembre dernier une formation de dix semaines à la ferme de Kpinou dans le département du Mono. Ils constituent la deuxième promotion d'agro-éleveurs formés dans le cadre du Projet de développement de l'élevage (PDE), phase III. Venus de différentes antennes du PDE, à savoir: Okpara (Borgou), Bétécoucou (Collines), Samioudji (Zou) et Kpinou (Mono), les bénéficiaires de cette formation ont enrichi leurs connaissances et leurs capacités d'intervention sur le terrain, dans le sens d'un changement de comportement et pour d'une plus grande efficacité. Le programme de la formation s'articulait autour de thèmes tels que la gestion technique, financière et comptable des exploitations agricoles.

Au terme des dix semaines de stage, les participants ont reçu leurs diplômes de fin de formation, à la satisfaction des encadreurs et responsables du projet de développement de l'élevage.

Ainsi, selon M. Richard Lokossou, chef secteur Kpinou, le stage a pleinement comblé les attentes surtout parce que les participants ont suivi avec rigueur les enseignements et les conseils de leurs encadreurs et qu'ils ont en outre, donné le meilleur d'eux-mêmes.

Pour sa part, M. Yarou Tanga, chef service formation vulgarisation et organisation des producteurs, cette étape de remise de diplômes vient couronner les efforts déployés non seulement par son service mais aussi par toute l'équipe du projet.

Quant au porte-parole des stagiaires, il a exprimé la gratitude de ses collègues aux encadreurs et surtout aux responsables du projet pour leur souci permanent de promouvoir la jeunesse béninoise en général et les jeunes agriculteurs en particulier.

OUÉMÉ - PLATEAU

LES ÉCOLES DÉSHÉRITÉES, CES INCONNUES

Dans quelques jours, les écoliers et élèves reprendront le chemin de l'école au Bénin. En cette veille de la rentrée académique 2001-2002, le sentiment qui est au cœur des préoccupations aussi bien des familles, que de la société en général, est que cette rentrée ne s'annonce guère sous les meilleurs auspices. Mais s'il est vrai que beaucoup reste à faire pour offrir à la jeunesse

béninoise un enseignement et une formation de qualité à même de la préparer réellement à la vie active ou à son insertion sociale, la situation actuelle de l'école béninoise n'est pas alarmante pour autant. Bien au contraire, il existe une vision claire de la finalité recherchée et sans doute aussi, une stratégie adéquate conséquemment mise en œuvre.

Et pourtant, on ne peut s'empêcher de souligner que certains problèmes sociaux des enseignants doivent focaliser l'attention des autorités de l'Éducation afin que l'homme qui est au centre de tout processus de développement ne soit sacrifié plus longtemps sur l'autel d'autres priorités soit disant.

Affirmer cela, ne disqualifie en rien les initiatives heureuses que les responsables de l'Éducation ont déjà mises en perspective pour cette rentrée scolaire. Au nombre des dispositions prises, ou en cours, on peut mentionner les récents travaux consacrés à redéfinir les critères de choix des établissements scolaires déshérités ou d'accès difficile. Ces travaux ont conduit à l'actualisation de la liste desdits établissements.

Les acteurs de l'éducation venus de tous les départements ont eu à réfléchir sur cette question le mercredi 19 septembre dernier à la Maison de l'Unesco à Porto-Novo. Cette rencontre de deux jours a été initiée par le ministère des Enseignements primaire et secondaire.

Le conseil des ministres du 11 septembre 1997 avait institué une prime d'éloignement pour les enseignants des écoles primaires et secondaires des zones déshéritées ou d'accès difficile. Mais beaucoup de problèmes, voire des contestations sont nées l'année dernière suite au listing de ces écoles et aux opérations de paiement des enseignants.

Selon M. Albert Lokossou, directeur de cabinet du ministre des Enseignements primaire et secondaire, cette situation est due au manque de critères clairs préalablement et conjointement arrêtés par rapport au ciblage des écoles considérées comme déshéritées et à la définition claire du profil des enseignants devant bénéficier desdites primes.

ZOU - COLLINES

INTRODUCTION DE LA CULTURE
DE L'ANANAS BIOLOGIQUE

La culture de l'ananas biologique ne porte pas atteinte à l'environnement, parce que ne nécessitant pas l'utilisation d'engrais chimiques. Aussi, cette espèce d'ananas sera-t-elle produite bientôt au Bénin, a-t-on appris au terme des travaux d'un atelier de réflexion sur la question.

L'Association, Aide technique bénévole au développement (ATBD) en partenariat avec Technologie pour le développement, un organisme français, sensibilise les producteurs béninois d'ananas à utiliser les engrais organiques comme les composts pour produire de l'ananas biologique qui est plus sollicité aujourd'hui sur le marché européen.

Selon M. Hubert de Beaumont, président de Technologie pour le développement et M. Appolinaire Ahanzo, président de l'ATBD-Bénin, l'étude comparée de la production de l'ananas biologique et de l'ananas conventionnel donne pratiquement les mêmes résultats en matière de rendement. Seulement la culture de l'ananas biologique permet de conserver le sol et du coup, de préserver l'environnement et de créer des emplois avec la fabrication de composts.

É. Déglà

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLÉMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 927
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Souvenir 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et RCA	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenya (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.260 F CFA 102,60 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.260 F CFA 102,60 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES PARTENAIRES COMMERCIAUX CONTEMPORAINS DES NÉGRIS DE LA TRAITE ATLANTIQUE (DEUXIÈME PARTIE)

Quand les sommes réclamées sur la base de calculs savamment effectués à partir de statistiques relativement peu fiables, ou arbitrairement fixées de façon forfaitaire seront obtenues, quelle en sera la juste la clé de répartition entre les différents pays concernés ? A qui ira cet argent ? Servira-t-il réellement pour le développement économique de ces États ou prendra-t-il la direction des comptes privés des autorités politiques à l'image des aides extérieures qui sont octroyées à leurs pays ? Quel que soit l'usage qui en sera fait, la signification qui lui sera donnée est que les Africains, après avoir à cœur joie vendu pendant quatre siècles les leurs, auraient ainsi décidé aujourd'hui de les vendre à nouveau ayant estimé qu'ils avaient été sous-payés, bradés en quelque sorte durant la période précoloniale. Ils se seraient eux-mêmes ainsi transformés, spontanément, en nouveaux partenaires commerciaux des négriers de l'époque. Une manière tacite et détournée de continuer la traite pourtant abolie depuis plus d'un siècle et demi, en spéculant sur la grille de nouvelles mercuriales de compensation. Les Africains ont débattu pendant près d'un demi-millénaire avec les négriers du prix des leurs qu'ils leur vendaient. Ils veulent continuer à débattre au XXI^e siècle avec les descendants de ceux-ci, de la valeur marchande des leurs que leurs ancêtres ont vendus au détriment du développement de leurs régions. Les potentats razzieurs ont dilapidé les ressources rapportées par les esclaves vendus, pour entretenir une cour nombreuse et oisive et acquérir des armes à feu au lieu de les mettre au service du peuple resté pauvre. C'est de la même manière — ironie du sort — que les sommes compensatrices qu'ils sont en train d'exiger des Européens aujourd'hui, ne seront pas investies dans une politique de développement global.

En outre, il y a quelque chose d'indécrottable et de honteux chez les Africains qui, en toute conscience et apparemment sans rien avoir à se reprocher après avoir commis le crime de vendre les leurs, se permettent de réclamer allègrement et avec une persistance suspecte, une compensation financière qui aurait dû raisonnablement revenir intégralement aux Noirs des Amériques. Ceux-ci, psychologiquement

traumatisés à des degrés divers, ne continuent-ils pas, d'une manière ou d'une autre, à pâtir encore de cette situation et consécutivement pour certains, à nourrir une nostalgie sans nom ?

Les descendants de ceux qui ont vendu leurs ancêtres ne vivent pas en Afrique un tel traumatisme, un tel malaise. Et c'est toujours eux qui, sans le moindre remords, veulent encore se faire de l'argent sur leur dos au XXI^e siècle. Finalement, quelles réparations et pour qui lorsque l'on sait que même une gestion adéquate des sommes reçues serait impuissante à résoudre les problèmes africains de manière à faire sortir le continent de sa misère. Est-il alors opportun d'irriter par des revendications intempestives de réparations financières au fondement historique douteux, les pays industrialisés qui ont déjà l'habitude de nous aider dans la réalisation de nos programmes de développement ?

Par ailleurs, il y a une curieuse logique qui consiste à vendre les siens moyennant un prix convenu qui à l'époque a donné satisfaction à tout le monde et que plus d'un siècle plus tard on en arrive à demander réparation aux descendants des acquéreurs comme si l'on n'avait rien à se reprocher soi-même. Comment délibérément et en toute connaissance de cause vendre les siens à des acquéreurs que l'on accuse par la suite d'avoir commis un crime et d'en avoir été les seuls responsables ? Si les Noirs africains estiment que ce passé douloureux n'est pas toujours révolu dans ses conséquences qui continuent d'entraver le retard de l'Afrique noire, à qui imputer cette situation ? À leurs ancêtres vendeurs ? À leurs partenaires commerciaux ? Aux deux à la fois dans le cadre d'une co-responsabilité ?

La question des réparations est devenue aujourd'hui un objet de divergence, voire de division entre ceux qui en défendent la cause et ceux qui s'y opposent.

LES TENANTS DE CETTE THÈSE

La conférence mondiale de Durban, comme bien d'autres de moindre envergure qui l'ont précédée, ont montré à quel point les Africains, notamment les

dirigeants politiques, étaient divisés sur cette épineuse et délicate question. Zambie, Namibie, Zimbabwe, Tanzanie etc., sont des partisans zélés des compensations financières au profit des Africains. De façon générale, les pays africains anglophones sont plus nombreux et plus acharnés à défendre cette position que leurs homologues francophones. Le point central de leur argumentation est simple : Les Européens ont dépeuplé pendant plus de quatre siècles l'Afrique qu'ils ont ainsi appauvrie tout en s'enrichissant eux-mêmes. L'énorme retard qu'elle accuse aujourd'hui sur les pays industrialisés serait, d'après eux, imputable aux conséquences néfastes de la Traite négrière. La Namibie occupe une position de pointe quant à l'acharnement à voir aboutir ces doléances.

Si, de façon globale, l'Europe se refuse à dédommager financièrement les Africains, il est quelques Européens qui soutiennent le bien-fondé de la thèse de la compensation financière. Parmi eux, des universitaires dont le plus illustre est incontestablement Louis Sala-Molins. Professeur de philosophie politique d'abord à Toulouse puis à Paris, il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages dont deux nous intéressent plus particulièrement dans le contexte de la Traite négrière : *Le Code noir ou le Calvaire de Canaan* et *L'Afrique aux Amériques, le Code noir espagnol*.

Lors d'une intervention sur Radio-France Internationale le 3 septembre 2001, durant la semaine de la conférence mondiale de Durban sur le racisme, il n'a pas manqué de préciser très clairement sa position sur la question en proposant de faire du dédommagement financier des Africains, « le maître-mot, le mot-clé, la notion centrale » de cet ordre du jour. Selon lui, il est tout à fait possible de payer une certaine somme d'argent aux Africains sur la base de calculs menés à partir de l'effectif total des esclaves concernés par la Traite atlantique : Le tonnage des navires, le nombre de voyages effectués par ceux-ci, les données archivistiques sont susceptibles de permettre des projections fiables et crédibles sur lesquelles il est possible d'établir raisonnablement une bonne base de discussion ; cela montrera, toujours d'après lui, que les réparations financières sont loin d'être une vue de

l'esprit ou une chimère, même si les statistiques ne sont pas toujours à l'abri de quelques critiques. Exiger pardon, regret et repentance, c'est bien ; mais obtenir des réparations financières, c'est mieux car le pardon, le regret et la repentance ne relèvent que du domaine de la morale et non de la justice. Priver la question de sa dimension financière, c'est soustraire le crime à la justice et polluer ainsi la loi en se contentant de pleurnicher sans prendre en considération les dégâts commis. Il a, en somme, fait de la question des réparations financières un devoir de mémoire, une affaire de justice ; les autres considérations passant pour lui au second plan.

Ceux qui soutiennent cette option financière ne l'envisagent pas au profit des Noirs des Amériques qui pourtant devaient en être en principe les principaux bénéficiaires puisque les grandes victimes ont été leurs ancêtres. En outre, ils minimisent, sous-estiment ou occultent la part de responsabilité des Africains eux-mêmes dans la Traite négrière. Quant à Jean-Philippe Omotoundé, historien d'origine guadeloupéenne et auteur de l'origine négro-africaine du savoir grec, il présente lui, la situation en ces termes :

« Avant toute chose, il faut d'abord savoir de quoi on parle. Il y a une certaine hypocrisie et une grave ignorance qui font qu'on s'éloigne du problème de fond. Lorsqu'il y a une intention de repentance, ce sont des intellectuels et des humanistes qu'on délègue auprès des victimes pour transmettre un message de regret. Mais la France sur la voie de l'abolition de l'esclavage avait dépêché dans les Antilles Victor Schoelcher, un économiste et industriel. Et il a fait son travail. L'abolition de l'esclavage s'est fait sur fond de transactions financières. Et ça les gens ne le savent pas. La même démarche a été notée aux États-Unis. L'abolition de l'esclavage s'est faite en échange d'argent. Les propriétaires ont libéré leurs esclaves en échange d'argent. Il y a eu compensation financière. Donc il ne faut pas s'offusquer qu'on parle aujourd'hui de réparation et de compensation financières. Ce qui a été possible dans un sens peut l'être également dans l'autre ».

(À suivre)

A. Félix IROKO



Caricature de Victor Schoelcher (Coll. part.) (J. da Cunha-Plan)



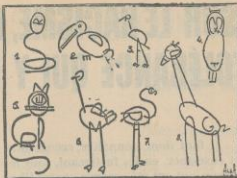
Legouvé trouve Schoelcher sensiblement amaigri et notamment plus chauve. Il avait souffert du Danghié. (B.N.-Plan)

UN PEU DE DISTRACTION

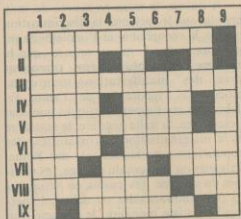
HUIT ANIMAUX SE SONT CACHÉS

Voici huit animaux composés au moyen de lettres ! Il s'agit maintenant de former le nom d'un autre animal avec ces lettres ! Ce second animal "caché", n'a aucun rapport avec le premier.

(Réponse dans notre prochaine livraison)



MOTS CROISÉS N° 25



HORIZONTALEMENT

— I. Il s'agit surtout de ne pas y perdre la boule. — II. La mer l'envahit. — III. Se rassemblent nombreux autour de la Kasba. — IV. Phénomène atmosphérique. Occupe un palais de verre. — V. A pris du poids sous la pluie. — VI. Il faut le retourner pour le rendre

habitable. Identique. — VII. Morceau de brique. Se partagent le Monde. Intrigue longtemps les historiens. — VIII. Remplace la cannelure dans certains pays. Pronom personnel. — IX. Retient captifs ses visiteurs.

VERTICALEMENT

— 1. Impose le silence dans la salle. — 2. Un canari présente pour lui plus d'intérêt qu'une hirondelle. — 3. Parle couramment le français. Les quatre temps y prennent place. — 4. Fleurit au Gabon. — 5. Leur uniforme n'a pas été modifié depuis Napoléon 1^{er}. — 6. Nous lui devons une variété de poules fort intéressante. Contraction. — 7. On ne peut pas la recevoir avec le sourire. — 8. Coule en Normandie. Descend des Monts Lozère. — 9. Leurs hurlements épouvantaient naguère les populations.

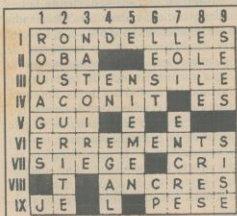
(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AUX JEUX

RÉPONSE AU JEU À VOUS DE JOUER paru dans le numéro 778

- Le livre de Sylvere (s'île-verre).
- Le train de Camille (K-mille).
- La trompette de Marc (m'arc).
- Le ballon de Joseph (J'os F).
- Le teddy de Raphaël (rat-fe-aile).
- Le tambour de Charlie (ch'are lit).

RÉPONSE AU JEU MOTS CROISÉS N° 24



CHARADES

- | | |
|---|--|
| <p>I</p> <p>Mon premier est une note de musique.</p> <p>Mon second est le nom de la partie intérieure du pain.</p> <p>Mon troisième est une conjonction de négation.</p> <p>Mon dernier se trouve sur le postérieur du chat.</p> | <p>Mon tout est un nom de baptême.</p> <p>II</p> <p>Mon premier est une négation anglaise.</p> <p>Mon second la douzième lettre de l'alphabet français.</p> <p>Mon tout l'avènement d'un Dieu parmi nous.</p> |
|---|--|

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Bons mots

Quelqu'un a dit :
— "Les femmes suivent la mode pour que les hommes les suivent".

Ou encore :

— "La preuve que la mode est ridicule, c'est qu'elle change tout le temps".
C'est la dernière réflexion est d'Oscar Wilde (écrivain irlandais, 1854-1900). Ouvrez la plus connue : le Portrait de Dorian Gray, roman paru en 1891.

Citations

— "Les lois sont des toiles d'araignée à travers lesquelles passent les grosses mouches"

et où restent les petites "... a écrit Honoré de Balzac, romancier français du XIX^e siècle, auteur de la Comédie humaine qui, à partir de 1842, rassembla 90 romans formant une véritable fresque de la société française de l'époque.

Proverbes

Thème : la sottise.

— "Quand un sot ne parvient pas à blanchir l'ébène, il essaie de noircir l'ivoire" (proverbe éthiopien).

— "Méfie-toi du tigre plus que du lion et d'un âne méchant plus que du tigre" (proverbe arabe).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES : le chat, le chas, le shah

Attention, au pays des mots, la nuit tous les chats ne sont pas forcément gris ! Il y a tout d'abord notre chat domestique qui, du plus ordinaire comme le chat persan, au plus aristocrate comme le chat de gouttière, rotonne à qui mieux-mieux au soleil ou au coin du feu. Mais même si en matière de royauté le chat persan est au sommet de la hiérarchie des chats, il ne faut pas le confondre avec le shah (écrit aussi "chah" ou "Schah") qui, en Perse, puis ensuite en Iran est le mot qui signifie "roi" ; jusqu'en 1979, l'Iran était gouverné par un shah. Par ailleurs, malgré sa souplesse, il lui sera difficile au chat de passer dans un chas ; écrit de cette façon, le mot désigne le trou d'une aiguille par où passe le fil. Mais si vous êtes particulièrement retors, vous arriverez peut-être par "faire passer quelqu'un par le chas d'une aiguille", ce qui signifie que vous avez un sens de la manipulation tel que vous arriverez à faire ce que vous voulez de cette personne qui fera alors vos quatre volontés.

AUTOUR D'UN MOT : soliloquer

Le verbe soliloquer est né au XIX^e siècle et signifie parler tout seul. Le mot "soliloque", lui, date des environs de 1600 et vient du bas latin soliloquium (de "solus", seul et "loqui" parler) ; le soliloque est donc le discours qu'une personne se tient à elle-même ; par extension soliloquer alors que vous êtes invité à dîner relève de la plus mauvaise éducation dans la mesure où, en compagnie, vous êtes seul à parler ou vous ne parlez que pour vous-même faisant les questions et les réponses par exemple. Surtout si chacun se tait pour vous écouter, la conversation tourne vite au soliloque. Soliloquer revient, en fait, à monologuer intérieurement mais si soliloquer peut arriver à n'importe qui dans la vie, le monologue désigne au théâtre une scène à un personnage qui parle seul. Nous vivons à une ère de communication et dans tous les cas plutôt que le soliloque ou le monologue, il est préférable d'ouvrir au contraire le dialogue pour vivre en société.

LES MOTS VOISINS

Dans la brousse, deux amis observent la nature et l'un dit à l'autre : "Regarde, ici la roche effleure le sol".

L'autre répond : "Je dirais plutôt affleure le sol".

Effleure ou Affleure ? Lequel ne commet pas de faute de langage.

Réponse : Affleurer (et non effleurer) est le verbe correct pour signifier : "apparaître à la surface ou être à niveau de..."

Dans l'exemple précédent : les roches affleurent le sol (elles apparaissent à la surface).

Quant au verbe effleurer il a le sens de : "toucher légèrement", au sens propre comme au figuré : effleurer le visage... effleurer une question...

À PROPOS DE ... du préfixe "Xen(o)"

Nous revenons sur ces étranges étrangers dont nous avons parlé dans une rubrique précédente par le biais du préfixe "xen(o)" (du grec "xenos", étranger). Il est beaucoup plus rare de rencontrer le mot xénophile qui désigne une personne qui a de la sympathie pour les étrangers, à moins que cela

ne recouvre une réalité et qu'il y ait, au contraire, plus de xénophobes, c'est-à-dire des personnes hostiles aux étrangers. Il faut espérer que vous êtes en bonne santé pour ne pas avoir besoin d'une xénogreffe qui est une greffe où le donneur et le receveur appartiennent à des espèces différentes comme par exemple un foie de babouin greffé sur un homme. Mais l'étrangeté va de pair avec la rareté puisque le xénon, le plus lourd des gaz rares de l'air, et vient du grec "xenos" qui désigne une "chose étrangère, étrange".

DES MOTS D'AUJOURD'HUI : la mondialisation

Le mot est né dans les années 80 avec les transformations des économies. Avec la naissance de multinationales, c'est-à-dire de sociétés internationales, présentes dans le monde entier, l'économie a échappé peu à peu au contrôle de l'État. La mondialisation est donc caractérisée par une concurrence généralisée où les pays sont intégrés dans une économie qui échappe en partie au contrôle politique des États, par l'intermédiaire des multinationales.

LES MOTS IMPORTÉS

Un bazar est un magasin où l'on vend toutes sortes d'articles. C'est aussi un marché public en Orient ou en Afrique du Nord ; le Grand Bazar d'Istanbul, en Turquie, est très célèbre.

Mais le mot français bazar à une origine égyptienne ?
persane ?
ou tunisienne ?

Réponse : Le mot bazar est emprunté au persan : bâzâr... transcrit en français avec un accent circonflexe sur les "A".

La Perse est l'ancien nom de l'Iran.

LE SEXE DES MOTS

Esclandre, éphéméride et hémisphère : l'un de ces noms est du genre féminin. Lequel ?

Réponse : Éphéméride. On dit en effet une éphéméride, calendrier dont on retire chaque jour une date. Autre sens d'éphéméride : livre ou notice qui contient les événements accomplis un même jour, à différentes époques.

Un esclandre, nom masculin, est une querelle, un tapage, un scandale provoqué par un événement fâcheux.

Quant au nom hémisphère (un hémisphère), c'est chacune des deux moitiés du globe terrestre ou chacune des deux moitiés du cerveau (une demi-sphère).

LA BONNE DÉFINITION

Si on vous dit que vous êtes atteint d'agoraphobie (AGORAPHOBIE), est-ce pour votre peur de traverser une place ou une rue ?

Votre crainte des chats angoras ?

Ou pour les cris que vous poussez à la vue d'un rat ?

Réponse : L'agoraphobie est l'angoisse que certaines personnes éprouvent quand elles traversent une place, voire une large rue.

N.B. : Dans l'antiquité grecque la place publique où se tenaient les assemblées politiques se nommait : agora (AGORA).

NATION

UNE CONFÉRENCE MONDIALE DE PLUS SUR LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

(Suite de la première page)

accouché d'un texte mi-figue mi-raisin sur le Moyen-Orient. Les pays arabes et musulmans ainsi que les Palestiniens qui espéraient voir le sionisme assimilé à une forme de racisme en ont été déçus.

Grosso modo, le texte final «engage les États, dans leur lutte contre toutes les formes de racisme, à reconnaître la nécessité de lutter contre l'antisémitisme, le racisme anti-arabe et l'islamophobie dans le monde entier, tout en rappelant que l'holocauste ne doit jamais être oublié».

Le crime terrible contre l'humanité qu'est la traite des Noirs a été pratiquement occulté. Bien abordé, il aurait pu entraîner une sincère demande de pardon, et d'une façon très nette, l'annulation de la dette et réparation. C'aurait été justice et c'est la vérité.

Que ce soit donc au Bénin, en Afrique comme ailleurs dans le monde, le racisme doit être combattu sous toutes ses formes.

Le 04 septembre dernier, à la tribune de ladite conférence, à Durban, le professeur Maurice Glèlè Ahanhanzo a donné la vision du rapporteur qu'il est, du sujet, vision reproduite ci-après. Il est à rappeler qu'il est le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

La rédaction

Allocution du professeur Maurice Glèlè Ahanhanzo

Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

(...) Une seule chose nous rassemble: la reconnaissance, l'affirmation, la défense et la promotion de la dignité de la personne humaine, de l'être humain comme fin première de la société et de la communauté internationale. La Commission des droits de l'homme a créé, en 1993, un nouveau mandat sur «les formes contemporaines de racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée». Elle m'a confié ce mandat. Dans mon rapport préliminaire présenté devant l'Austrie Commission, j'ai, à la session de mars 1994, suggéré qu'au terme des recherches et des enquêtes sur le terrain, l'on convoque une Conférence mondiale, qui serait un lieu de rencontre et d'échanges sur la question du racisme et de la discrimination raciale à laquelle les Nations unies ont déjà consacré deux décennies de réflexion et de lutte. Depuis toujours et aujourd'hui plus que jamais, le racisme apparaît comme l'un des plus graves fléaux de l'humanité car il constitue la négation même de l'égalité de la personne humaine, que cette dignité se fonde sur la religion (source et souche abrahamique, judaïsme, christianisme et islam) ou bien sur la raison raisonnée (jus naturaliste).

À mon sens, la présente Conférence mondiale offre à l'humanité, à la Communauté internationale, et à l'opinion publique internationale l'occasion unique en ce début du 3^{ème} millénaire, de se confronter à elle-même, aux démons qui hantent son passé, qui altèrent son présent et obscurcissent son futur.

Peuples et nations, États, gouvernements, communautés religieuses ou philosophiques et individus, société civile



Prof. Maurice Glèlè Ahanhanzo

sont appelés à s'interroger sur les politiques de domination et d'exclusion, les mas-sacres, les génocides, les ethnocides, les purifications ethniques qui, au long des siècles, ont marqué d'une tâche écarlate notre planète au nom de la supériorité des uns et la négation de l'altérité, le refus et le rejet de l'autre, avec l'intolérance rageuse et la violence bestiale qui les accompagnent.

Loins d'être un pur exercice de rhétorique, d'affrontements idéologico-philosophiques ou religieux où tendent à prévaloir les rapports de force, la Conférence de Durban devrait amener chacun à se plonger humblement au tréfonds de son être pour se demander pourquoi l'acceptation de l'autre dans sa différence semble aussi insupportable au point de ne lui proposer au mieux que l'assimilation à sa propre nature ou culture, celle du dominant, ou bien son exclusion ou son élimination? De cette introspection devraient jaillir les solutions qu'ensemble nous pouvons et devons trouver et qui se traduiront par des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau dégradant et déshumanisant qu'est le racisme. Nous sommes ici pour être à l'écoute les uns des autres, dans un esprit de dialogue, de la palabre africaine en vue de trouver les solutions qui mobilisent tout le monde contre le racisme et toutes les formes de discrimination raciale, et contre la xénophobie. La question du racisme, vous le savez, Mesdames et Messieurs, se pose au passé, au présent et au futur. Il faut nous souvenir car l'humanité ne peut avancer qu'en ayant reconnu les méfaits de son passé, ses errements afin de s'assumer réellement et de s'épanouir. Il faut un minimum de reconnaissance des faits qui ont existé et marqué notre histoire commune et une repentance pour que s'allège le poids du passé, et pour mieux construire le futur.

Il faut donc connaître, reconnaître et enseigner, en les fustigeant, tous les crimes qui ont été commis contre l'humanité afin qu'ils ne se reproduisent plus sous quelque forme que ce soit. Tous nous devons nous écrier «Plus jamais ça»! Toutes les Communautés humaines commémorent leur passé, soit pour le glorifier, soit pour ne pas le répéter. Alors pourquoi se souvient-on ici et refuse-t-on de se souvenir là? La proposition qui est faite aux uns d'oublier le passé est injuste au regard des victimes et de leurs descendances, comme l'illustrent mes rapports généraux annuels devant la commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies et mes rapports de mission sur le terrain depuis 1994 (rapports sur les États-Unis d'Amérique, (1994), le Brésil (1995), Allemagne (1995), France (1995), Royaume-Uni (1995), Colombie (1996), Koweït (1996), Afrique du Sud (1997), République Tchèque, Roumanie, Hongrie (2000) tous disponibles sur le site Internet du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme dans les langues de travail des Nations unies. Cette proposition, dis-je, peut-être vécue comme le prolongement de la négation de l'humanité des autres, pour tant leurs semblables, alors même que par la Déclaration Universelle des droits de l'homme et les différents instruments internationaux relatifs aux Droits de l'homme élaborés et adoptés dans le cadre des Nations unies et ailleurs nous proclamons notre adhésion à l'égalité de dignité de l'homme. Cette négation a débouché ici sur l'esclavage et la traite négrière transatlantique (commerce triangulaire), transocéan-indien, et trans-saharienne, là-bas sur des génocides et des ethnocides, tandis que se poursuivent sous nos yeux, souvent dans l'indifférence et des massacres de populations qui ne revendiquent que la simple reconnaissance de leur dignité d'homme et l'égalité des droits. Pourquoi répare-t-on ici et refuse-t-on de réparer là? Comment peut-on se réclamer de l'égalité de dignité de la personne humaine tout en s'accommodant de la discrimination raciale structurelle persistante dont sont encore victimes les descendants d'esclaves, les populations autochtones et les aborigènes?

On peut être surpris des hésitations avec lesquelles l'humanité aborde ses méfaits et regretter que ce siècle féru de progrès technologiques ne se caractérise point par un égal progrès éthique ou moral, un progrès de la conscience qui permette à chacun de nous d'être solidaire des autres, de se reconnaître dans leurs malheurs et de les aider à les surmonter par le pardon, en toute humilité ou simplicité, la compassion voire la réparation ne serait-ce que morale, au lieu de les traiter comme des sous-hommes ou des morts jetés dans l'oubli, comme le dit le psalmiste.

Les clés du présent et du futur reposent entre nos mains. Si en ce nouveau siècle plein de promesses, la Communauté internationale n'est pas en mesure de s'élever au-dessus d'une conception sélective de la condition humaine, alors je crains que tout l'édifice des droits de l'homme si laborieusement érigé à travers l'histoire et au prix du sang, de la misère et de la pauvreté, s'écroule du fait de notre incapacité à appréhender l'égalité de dignité de la personne humaine en tout temps et partout. Les droits de l'homme existent depuis l'apparition de l'homme; ils lui sont consubstantiels, et partant inhérents;

ils se développent en s'enrichissant et en s'épanouissant à travers l'histoire de l'humanité.

C'est pourquoi je me permets d'évoquer et de ressusciter le passé pour mieux plaider le présent et préparer le futur.

À travers la mise en œuvre de mon mandat sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, il m'est apparu que le racisme est un phénomène rémanent avec des manifestations récurrentes, produit de l'ignorance de l'autre. En dehors de ses formes classiques que sont l'esclavage, la traite négrière, le massacre et la marginalisation des minorités, des populations autochtones et des Roma, Tziganes ou les gens du voyage, les victimes du système des castes, en Afrique et en Asie (intouchables ou dalits), l'apartheid de triste mémoire, le racisme, qui n'épargne aucun peuple ni aucune région du monde, même s'il est plus accentué là plus qu'ailleurs, emprunte des formes subtiles et complexes, s'exprime, par exemple à travers les moyens technologiques les plus sophistiqués en particulier par internet. Il est terrible de constater qu'il existe encore des sites Web sur lesquels on procède aux ventes aux enchères d'objets nazis! On assiste à la résurgence de l'antisémitisme, de l'expression de sentiments antiarabes, de la xénophobie. On observe également la résurgence des tendances et partis de l'extrême-droite et du révisionnisme ainsi que la surexploitation politique et la manipulation de l'ethnie, la discrimination raciale dans l'application de la peine de mort et la lutte contre la drogue, et le racisme environnemental.

Il faut résolument réagir contre ce développement inquiétant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie. C'est pourquoi, il convient de saluer les efforts entrepris par certains gouvernements et des organisations de la société civile pour lutter contre ce fléau.

Nos vives félicitations et nos encouragements vont au gouvernement Sud-Africain qui, suite à notre rapport de mission en Afrique du Sud en 1997 dans lequel nous avons souligné la xénophobie montante, a tenu une conférence nationale sur le racisme et adopté une série de mesures pour lutter contre la xénophobie et les formes récurrentes du racisme et de la discrimination raciale ainsi qu'un plan d'action contre la xénophobie et a entrepris une campagne pour une meilleure tolérance à l'égard des étrangers. Le gouvernement Sud-Africain a également adopté un nouveau dispositif législatif afin de renforcer l'égalité par des mesures «d'affirmative action» pour remédier, prévenir et réprimer la discrimination raciale dans ses différentes manifestations.

Et comment ne pas saluer les mesures saluables qui ont été adoptées par l'Union européenne le 6 juin 2000, à savoir une directive luttant contre toutes les discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique. Cette directive antiraciste prolonge les recommandations du traité d'Amsterdam contre les discriminations. Elle couvre non seulement le monde du travail mais également tous les aspects de la vie quotidienne, de l'école aux transports en passant par la protection sociale.

En bref, nous devons ici, à Durban, réaffirmer que le racisme, la discrimina-

tion raciale et la xénophobie, produit de la pensée archaïque en un siècle qui se veut post-moderne et féru de technologies globalisantes dans une « planète-village » dont certains quartiers sont interdits au plus grand nombre, ne sont point des phénomènes révolus que notre monde peut ignorer ou nier s'il veut poursuivre sa marche en avant en humanité. Le projet qui anime certains de marginaliser par ignorance l'autre en raison de son appartenance ethnique ou raciale, par le discours ou des pratiques discriminatoires doit être dénoncé sans compromis.

Il me semble que le combat contre la discrimination raciale doit se mener :

a) sous l'angle de l'éducation aux droits de l'homme et de la promotion des aspects positifs de la diversité raciale et culturelle qui incite au respect de la différence de l'autre, en donnant des exemples positifs de coexistence harmonieuse entre races ou ethnies différentes, le multiculturalisme par la tolérance et l'acceptation de l'autre;

b) sous l'angle de la répression pénale (adoption par tous les Etats d'une loi antiraciste sur le modèle de la *Législation nationale type servant de ligne directrice aux Etats pour l'adoption et le développement de lois interdisant la discrimination raciale*, élaborée par les Nations unies;

c) par la mise en place de mesures d'ordre économique et social en faveur des populations et personnes qui, du fait de pratiques discriminatoires présentes ou passées, sont marginalisées et condamnées à la pauvreté et à vivre en sous-hommes. Je voudrais donc suggérer, comme je l'ai déjà fait dans mon rapport à propos de la Colombie en 1996, que l'on réfléchisse à la création d'un Fonds en dépôt, de lutte contre la pauvreté, destiné à financer en priorité les plans de développement des pays qui s'engagent résolument dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, et que chaque pays concerné adopte un plan national d'intégration économique et social des minorités (ethniques ou nationales), des populations autochtones et aborigènes ou des migrants qu'il fera connaître au Haut commissariat aux droits de l'homme. Il faudrait par ailleurs envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi de la Conférence mondiale.

Madame la présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est en s'attaquant de front, par le dialogue et la palabre africaine tant aux aspects idéologiques et politiques du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qu'à leur traduction sur le plan économique et social que l'on peut espérer, par l'éducation au quotidien, débarrasser notre planète de ces fléaux au cours du nouveau siècle que nous avons amorcé. Il n'est point interdit d'espérer, car l'espoir fait vivre et l'on ne doit pas désespérer de l'homme toujours capable de se surpasser en bien.

Je ne saurais terminer sans exprimer toute ma gratitude au Haut Commissariat aux droits de l'homme, aux organes et mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme, à mes collègues les rapporteurs spéciaux, aux institutions spécialisées qui, sur le terrain m'ont apporté leur concours dans l'exécution de mon mandat, aux gouvernements qui m'ont invité, accueilli chez eux et donné suite à mes recommandations, ainsi qu'aux ONGs, dont la coopération active a été fort appréciable.

Je vous remercie de votre attention.

SYSTÈME ÉDUCATIF BÉNINOIS À LA VEILLE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2001-2002 LE PARI À GAGNER...

(Suite de la page 2)

mation des matières premières en produits finis ou semi-finis, en vue de créer la plus-value n'est pas pour demain au Bénin. La valeur ajoutée est pourtant source de richesse et le Bénin en a plus que besoin, les principes qui nous gouvernent en ont-ils conscience ?

À l'allure où vont les choses, le système éducatif béninois va continuer à former des cadres avec beaucoup de connaissances théoriques, uniquement théoriques. Or, ce dont le Bénin a le plus besoin, c'est le concret qui débouche

directement sur la valeur ajoutée en ce début du troisième millénaire.

Incontestablement, il faut inverser la tendance. Commencer par valoriser l'enseignement technique et professionnel et lui donner les moyens qu'il faut sera salutaire pour l'avenir du Bénin. Tous les secteurs concernés de l'État doivent s'employer à cela qui est d'ailleurs gage de l'avenir. Ensemble, ils doivent s'employer à adapter le système éducatif béninois à l'emploi. Tel est le pari à gagner dans le Bénin du renouveau qui aspire au développement durable.

Alain Sessou

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cotonou, le 17 Septembre 2001

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CABINET DU MINISTRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 0641 / MESRS / CAB / DC / SP

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique informe le public en général, les étudiants, enseignants et parents d'étudiants en particulier, que conformément aux décisions du

conseil des ministres en sa séance du mercredi 08 août 2001, les établissements publics d'enseignement supérieur (facultés, instituts et écoles) sont réorganisés et répartis sur le territoire national comme suit :

I. UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

1. Centre universitaire d'Abomey-Calavi

- Faculté des lettres, arts et sciences humaines
- Faculté des sciences et techniques
- Faculté de droit et de sciences politiques
- Faculté des sciences économiques et de gestion
- Faculté des sciences agronomiques
- Collège polytechnique universitaire
- École nationale d'administration et de magistrature
- Institut de langue arabe et de culture islamique

2. Centre universitaire de Cotonou

- Faculté des sciences de la santé
- École de médecine
- École de pharmacie
- École nationale des assistants sociaux
- École de kinésithérapie
- École supérieure de management (ex-institut national d'économie)
- Centre béninois de langues étrangères

3. Centre universitaire de Porto-Novo

- Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et du sport
- École normale supérieure
- Faculté des lettres, arts et sciences humaines - Annexe de Porto-Novo (sociologie, géographie et anglais).

4. Centre universitaire de Dangbo

- Institut de mathématiques et de sciences physiques

5. Centre universitaire de Lokossa

- Institut universitaire de technologie
- École normale supérieure de l'enseignement technique

6. Centre universitaire de Ouidah

- Institut régional de santé publique

II UNIVERSITÉ DE PARAKOU

1. Centre universitaire de PARAKOU

- Faculté des sciences agronomiques
- Faculté des sciences juridiques et politiques
- Faculté des sciences économiques et de gestion
- École de médecine
- Institut universitaire de technologie

2. Centre universitaire de Natitingou

- École normale des instituteurs

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique précise, à l'attention du public, que l'accès en première année des établissements ci-dessus cités se fait dans les conditions suivantes :

I. SUR CONCOURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS :

1. Centre universitaire d'Abomey-Calavi

- Faculté des sciences agronomiques
- Collège polytechnique universitaire
- École nationale d'administration et de magistrature

2. Centre universitaire de Cotonou

- École de médecine
- École de pharmacie
- École nationale des assistants sociaux
- École de kinésithérapie
- École supérieure de management (ex-institut national d'économie)

3. Centre universitaire de Lokossa

- Institut universitaire de technologie (filiales industrielles)

4. Centre universitaire de Parakou

- Faculté des sciences agronomiques
- École de médecine

— Institut universitaire de technologie (filiales économie et gestion)

II. INSCRIPTIONS LIBRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS :

1. Centre universitaire d'Abomey-Calavi

- Faculté des lettres, arts et sciences humaines
- Faculté des sciences et techniques
- Faculté de droit et de sciences politiques
- Faculté des sciences économiques et de gestion

2. Centre universitaire de Porto-Novo

- Faculté des lettres, arts et sciences humaines (1^{ère} année de sociologie, 1^{ère} année de géographie et 1^{ère} année d'anglais).

3. Centre universitaire de Parakou

- Faculté de droit et de sciences politiques
- Faculté des sciences économiques et de gestion

Le calendrier et les modalités d'inscription des étudiants dans les différents établissements seront publiés ultérieurement par le recteur de l'université d'Abomey-Calavi et le recteur de l'université de Parakou.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique saisit l'occasion pour souhaiter à tous les étudiants, enseignants et parents d'étudiants une bonne rentrée universitaire 2001-2002.

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et p.o.

le Directeur de cabinet



Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

AU CŒUR DE LA DOULEUR AVEC LES ÉTATS-UNIS L'ÉGLISE DU BÉNIN SE RECUEILLE ET PRIE POUR LA PAIX DANS LE MONDE

Où trouver la force d'âme pour continuer à aimer ses ennemis lorsqu'on se retrouve aussi tragiquement abattu ? Où puiser la douceur de cœur pour continuer à prier pour ses ennemis lorsqu'on se retrouve aussi horriblement atteint ? Où trouver la source intarissable de la Miséricorde du cœur de Dieu pour un véritable pardon offert à ceux qui nous ont fait du mal ? La célébration eucharistique de Cotonou, en ce mardi 18 septembre 2001 à 19 heures, une semaine exactement après le drame horrible de New-York et de Washington, demeure, en Jésus-Christ mort et ressuscité, l'ultime et efficace réponse à cette triple interrogation chargée d'émotion et de recueillement.

«Aimez vos ennemis. Faites du bien à ceux qui vous haïssent, souhaitez du bien à ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous calomnient» (Lc 6, 27-28). Cette Bonne Nouvelle issue du cœur de Dieu pourrait bien choquer certaines personnes en ces moments d'attentats-suicides sans pareils. Bien au contraire, c'est heureusement au cœur de cette Parole Incarnée que réside l'originalité de notre vie de foi, comme l'a su bien traduire le mémorial liturgique de ce jour de prière avec la méditative et persuasive homélie de Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou.

UNE CÉLÉBRATION D'AMOUR, DE JUSTICE ET DE PAIX

La voûte de l'église Saint-Michel de Cotonou le manifestait également, à noter : L'immense foule des fidèles catholiques et d'autres confessions religieuses venus de partout ; l'illustre et effective présence recueillie des officiels béninois et étrangers dont les présidents des hautes institutions de la République béninoise avec de fortes délégations ministérielles et parlementaires, madame l'ambassadeur des États-Unis près le Bénin, les membres du corps diplomatique accrédités au Bénin, le représentant personnel du Pape Jean-Paul II au Bénin, Monseigneur Pierre Nguyen van Tôt, L.L.E.E.N.N.S.S., les évêques membres de la Conférence épiscopale du Bénin, prêtres, religieux, religieuses.

Chers Amis,

Nous voici rassemblés ici ce soir en «Église-Famille de Dieu» une semaine exactement après le drame horrible de New-York et de Washington pour prier : prier pour nos frères victimes d'un acte de terrorisme sans précédent, pour les morts et pour les vivants ; ceux qui ont péri et ceux qui souffrent de la perte de l'un des leurs, d'une partie ou de tout ce qu'ils avaient pour vivre. Prier pour les États-Unis, ce grand et puissant pays, son Président qui porte sûrement la mort dans l'âme comme tous ses concitoyens et comme tout homme de bonne volonté de par le monde entier.

Notre prière englobe aussi les auteurs de ces horribles attentats, leurs commanditaires, afin que Dieu leur pardonne ce crime abominable perpétré contre l'humanité, crime prémédité et exécuté de façon machiavélique : c'est vraiment l'abomination de la désolation.

Notre prière s'étend au monde entier pour qu'enfin l'humanité tout entière se mobilise pour bâtir une nouvelle civilisation basée sur l'amour de Dieu et du prochain (Mt 22, 37-39). Plus jamais la guerre s'écrit en son temps le Pape Paul VI de la tribune de l'Organisation des Nations unies.

Devant un drame de cette envergure spontanément on se demande où va le monde. La science et la technique, admirables et merveilleuses sûrement, vont-elles creuser la tombe de l'humanité ?

Au surlendemain de la catastrophe de New-York et de Washington, l'Évangile du jeudi de la 23^{ème} semaine ordinaire de l'année liturgique et que nous avons relu tout à l'heure pourrait nous choquer et nous sembler d'une autre époque, d'une autre civilisation : «Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent bénissez ceux qui vous maudissent» (Lc 6, 27-28). Comment aimer des terroristes qui agissent comme des hommes sans cœur ?

HOMÉLIE DE MONSIEUR NESTOR ASSOGBA,

Archevêque de Cotonou

À y réfléchir de façon sereine, c'est sûrement à une culture de non-violence et de paix que nous sommes conviés. Celle-ci naît de l'amour du prochain et de la charité répandue dans le cœur des hommes. Cela n'exclut cependant pas la lutte contre les actions violentes, les machinations diaboliques, le démantèlement des réseaux terroristes.

Les anciens Latins disaient, « si vis pacem, para bellum - si tu veux la paix prépare la guerre ». Mais quelle guerre devons-nous préparer ? Une guerre qui va encore priver l'humanité de ses meilleurs cerveaux, qui va anéantir des innocents ? Une guerre de «œil pour œil dent pour dent» ? Une guerre qui précipiterait l'humanité dans une spirale de violence... Non certes.

La guerre que l'Évangile nous invite à préparer, est celle de la lutte contre le mal et les structures de péchés qui viennent de se manifester de façon spectaculaire aux États-Unis, et qui ne cessent de se manifester également dans le monde entier, et qui en vérité sommeillent en chacun de nous quelle que soit son appartenance ethnique et religieuse.

L'humanité tout entière se doit de se mobiliser contre le Mal et les structures de péchés qui progressent triomphalement dans le monde post-moderne. Tous les continents sont touchés, en particulier l'Afrique où les pertes de vies humaines se comptent non par milliers mais par millions. Le spectacle effrayant de New-York et de Washington a sans doute bouleversé le monde entier, mais il donne à réfléchir. Des vies humaines innocentes ont été anéanties, mais ailleurs dans le monde, chaque jour des vies humaines innocentes disparaissent aussi par milliers et par myriades.

C'est devant cette foule visiblement émue que l'archevêque de Cotonou a, au Nom de Jésus-Christ comme il y a de cela 2000 ans, proclamé l'ultime message ci-après de l'amour, de la justice et de la paix.

AU PIED DE LA CROIX DE JÉSUS : UN MÉMORIAL DE RECUEILLEMENT

Confiant en la présence du Seigneur et en sa Miséricorde infinie, dans la communion de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu et de tous les Saints du Ciel, d'un même cœur et d'une même voix, nous avons effectivement rendu grâce au Père Tout-Puissant pour son œuvre d'amour au sein de l'humanité encore désunie et déchirée.

En témoignage, après le confiteur, le grand silence rempli de tristes émotions en douloureuse mémoire des victimes de la catastrophe du mardi 11 septembre 2001 aux États-Unis. Aux pieds de la Croix de Jésus monté au côté droit de l'autel du saint sacrifice de la messe, élevé durant toute la célébration, un mémorial de souvenir. Il est composé des drapeaux des États-Unis d'Amérique, du Vatican et du Bénin, d'un grand cierge allumé et orné de l'effigie du Christ ressuscité, victoire de la vie sur la mort, et d'un ensemble de gerbes de fleurs en mémoire des milliers d'hommes et de femmes que nous pleurons et confions à la Miséricorde du Dieu Père avec le Christ, par lui et en Lui, dans l'unité du Saint Esprit.

« Restons toujours unis.
 Jésus est parmi nous
 Comme Il nous l'a promis
 Si nous nous aimons tous. »

Brice C. Ouinsou, Séminariste

dépasse les frontières du riche et du pauvre (Lc 19, 1-10), rassemble esclave et homme libre (1Co 12, 13), unit l'homme et la femme (Mt 19, 5). « Il n'y a plus de Grec et de Juif, d'Israélite et de Païen, il n'y a pas de barbare, de sauvage, d'esclave, d'homme libre, il n'y a que le Christ : en tous, il est tout » (Col 3, 10-11). L'Amour engendre donc la Paix et la Justice.

Cette paix apportée par le Christ Rédempteur de l'homme, nous la Lui demandons au cœur de cette Eucharistie. Qu'il bannisse de nos cœurs ce qui peut mettre la paix en danger, et que la participation à ce sacrifice suprême pour la paix nous transforme en apôtres de vérité, de justice et d'amour fraternel. Que le Prince de la Paix continue d'éclairer et d'inspirer ceux qui président aux destinées des peuples, afin que, tout en se préoccupant du légitime bien-être, de la sécurité de leurs compatriotes, ils assurent le maintien de l'instimable bienfait de la paix. « J'insiste avant tout, écrit Saint Paul à son disciple Timothée, pour qu'on fasse des prières de demande, d'intercession et d'action de grâce pour tous les hommes, pour les chefs d'État et tous ceux qui ont des responsabilités, afin que nous puissions mener notre vie dans le calme et la sécurité, en hommes religieux et sérieux » (1 Tm 2, 1-2).

Que l'Esprit Saint embrase nos cœurs et nous fasse renverser les barrières qui divisent, resserrer les liens de l'amour mutuel, user de compréhension mutuelle et pardonner à ceux qui nous ont fait du tort. Et ainsi grâce à notre Père commun, tous les peuples de la terre formeront entre eux une véritable communauté fraternelle...

Priions le Seigneur pour qu'il nous procure la force d'âme nécessaire pour nous attaquer aux racines du mal qui endeuille le monde.

Priions le Seigneur pour qu'Il accueille dans sa paix les victimes innocentes du récent terrorisme.

Priions le Seigneur pour qu'Il fasse de chacun de nous ici présent un artisan de justice et de paix.

Amen !

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

AVEC LES SŒURS DE SAINT-AUGUSTIN, UN 27 AOÛT REMPLI DE BÉNÉDICTION

«Voici que je viens, Seigneur
Je viens faire ta volonté» (Hb 10, 7)

Pleine de confiance et de détermination, cette offrande de Jésus entre les mains de son Père se veut également celle qu'ont exprimée, dans une double émotion de joie et de tremblement, les sœurs Camilla Eudoxie Hossou et Marie Solange Houéto, du diocèse de Porto-Novo, Joseph Hounzinné et Fleur Nathalie Yassin Ghézo du diocèse d'Abomey, Rachel Marie Olou du diocèse de Dassa-Zoumè et Christine Thérèse Gamavo de l'archidiocèse de Cotonou. Appelées le lundi 27 août 2001 aux vœux perpétuels, elles ont, à la suite du Christ, en présence de la Bienheureuse Vierge Marie, accueilli la mystérieuse et éternelle alliance pour une vie de louange à la gloire du Dieu-Trinité.

Lundi de grâce et de bénédiction, fête de sainte Monique, jour où l'Esprit et l'épouse ont chanté «Maranatha ! viens, Seigneur Jésus» (Ap 22, 17), c'est aussi le jour tant attendu où à la faveur de la même célébration eucharistique, la sœur Virginia Anurankem proclamait les merveilles du Seigneur pour ses vingt-cinq ans de vie consacrée à la suite du Christ dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, et la sœur Marie Laetitia Yehounmé recevait la couronne de ses cinquante années de vie religieuse au service du Christ et de son Église. La célébration conjointe de ses vœux perpétuels et de ses jubilés d'argent et d'or exhalait l'agréable parfum du cœur de Dieu dans la vie de l'illustre évêque d'Hippone, Augustin, protecteur de la famille religieuse des sœurs de Saint-Augustin.

«TU NOUS AS FAITS POUR TOI,
SEIGNEUR ET NOTRE CŒUR EST
SANS REPOS TANT QU'IL NE
DEMEURE EN TOI»

Cette affirmation de saint Augustin semblait servir de fond spirituel à la célébration qui a rassemblé en l'église Saint-Michel de Cotonou une foule importante de fidèles — croyants ou non — parents et amis des heureuses du jour : deux longues rangées blanches de religieuses toutes congrégations confondues ; soixante-deux prêtres concélébrants ayant à leur tête Monseigneur Pierre van Tôt Nguyen avec LL. EE. NN. SS. Fidèle Aghachi, archevêque de Parakou, Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey et le célébrant principal, Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè.

Confiantes qu'elles sont faites pour le Seigneur, les nouvelles professes ont d'un



Sœur Virginia Anurankem (Noces d'Argent)



Au 1^{er} plan de gauche à droite Christine Thérèse Gamavo (Lokossa), Nathalie Yassinguézo (Abomey), Marie Solange Houéto (Porto-Novo), Rachel-Lavie Olou (Dassa-Zoumè), Maria Joseph Hounzinné (Abomey), Camilla Hossou (Porto-Novo).

cœur joyeux, au rite pénitentiel, sollicité l'aumône de la prière, du recueillement et de la miséricorde divine pour mieux se reposer en leur Bien-Aimé Seigneur à qui, honneur, gloire et louange. Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé l'a si bien évoqué dès les débuts de son recueillement message de circonstance : «Honneur et gloire à Dieu, ce matin, qui a guidé les pas de ses enfants pendant le temps de leurs vœux temporaires. Durant cette période qui s'achève, le Seigneur, sans relâche, a prodigé, avec patience et pédagogie, d'innombrables grâces avec ses êtres fragiles pour les garder avec Lui et les conserver dans sa fidélité». Parti des problèmes, difficultés et nuits sans sommeil traversés par les professes du jour, le prélat les a exhortées à «enraciner leur fermeté dans une conversion qui rapproche chaque jour davantage de Dieu» comme stipulé dans le droit canonique n° 664 «Les religieuses persisteront dans la conversion de leur esprit vers Dieu, elles feront aussi chaque jour l'examen de conscience et s'approcheront fréquemment du sacrement de pénitence».

«Convertir son esprit vers Dieu, examiner sa conscience sous l'angle de ses devoirs et des exigences de la vie religieuse, recevoir le sacrement chaque fois qu'il est nécessaire signifie, explique Monseigneur Antoine Ganyé, poser des actes d'amour envers un Dieu aimant qui appelle à un dépassement de soi pour une vie de plénitude qui assure couronne et épanouit la vie présente ; c'est aussi la recherche de la droiture et de la rectitude dans une moralité et une spiritualité où la conscience est toujours en harmonie avec la volonté de Dieu. C'est enfin la détermination de couler votre volonté dans la volonté de Dieu, de construire en dehors de ce que produit la chair selon l'expression de saint Paul «fornication, impureté, débauche, idolâtrie, haines, discorde, jalousie, emportement, dispute, dissensions, scissions, sentiments d'envie, orgies, ripailles et choses semblables (Ga 5, 19)». C'est tout cela qui éloigne de Dieu et attire sa colère. Vous avez choisi plutôt de continuer l'effort qui consiste à cultiver le fruit de l'Esprit : «Charité, joie, paix, longanimité, servabilité, bonté, conscience dans les autres, douceur, maîtrise de soi (Ga 5, 22-23)». Toute chose qui attire la joie et la miséricorde de Dieu sur ses serviteurs qui savent écouter et mettre en pratique ce précepte du Seigneur. «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait» (Mt 5, 48).

S'inspirant de la profonde expérience du célèbre «chercheur de Dieu», Augustin, Monseigneur Antoine Ganyé a progressivement conduit les professes «amoureuses de la vie» à la rencontre de la Demeure de leur Bien-Aimé Époux : — dans l'obéissance, vertu par laquelle les sœurs doivent remettre leur volonté entre les mains et à la disposition du Seigneur pour qu'elle soit opérationnelle dans le concret par l'intermédiaire de leur supérieure, — dans l'esprit de pauvreté, principale vertu qui mettrait le Christ à la portée de tous ; — dans l'esprit de la chasteté religieuse, capacité d'aimer qui a Dieu pour objet et place l'âme consacrée dans une relation sponsale avec son Seigneur.

Émerveillé donc devant ce mystère d'alliance qui aujourd'hui s'opère en ces âmes, l'évêque de Dassa-Zoumè s'exclame : «personnellement, je vois une beauté exquise dans ce geste que vous allez tout à m'en réjouir et rends grâce pour sa force qu'il a déployée sur vous, pour les œuvres de délicatesse qu'il a accomplies dans l'intimité de vos âmes, de vos cœurs, de vos esprits. Mais comment a-t-il pu faire cela ? Comment vous a-t-il convaincu ? Avec le monde d'aujourd'hui en proie à l'incrédulité, à l'intempérance, un monde de laxisme, de luxe, de luxure, d'émancipation et d'autonomie à outrance, comment Jésus-Christ a pu vous convaincre de ce



Sœur Marie Laetitia Yehounmé (Noces d'Or)

geste de foi que vous poserez dans quelques instants ! Venez nous raconter cela ; venez le dire aux autres jeunes filles ; venez nous dire comment Dieu-fait-homme a t-il pu aller vous chercher à Abomey, Porto-Novo, Dassa-Zoumè, Lokossa, Djougou ? Dites-nous cela ; venez nous dire comment il a pu vous arracher à l'affection de vos mamans, à leurs cœurs meurtris, à leurs regards suppliants ? Quel est le secret ? Dites-nous mes sœurs, ce qu'est la vie religieuse ? Dites-nous que la vie religieuse est une nécessité dans notre monde pour apprendre aux hommes la manière dont nous vivrons un jour au ciel, sans époux et sans épouses, dans l'obéissance absolue c'est-à-dire dans l'adoration ayant Dieu pour l'unique richesse ; venez dire cela ; pour nous instruire, dites-nous ce qui s'est passé entre Jésus-Christ et chacune d'entre vous durant le temps des vœux temporaires ; chantez-nous les merveilles que le Christ a réalisées en vous ; dites-nous que vous êtes heureuses, joyeuses d'aller servir vos frères et sœurs dans les hameaux et les taudis du Bénin et que votre travail est exaltant ; dites-nous quelle joie vous éprouvez dans les écoles en communiquant votre savoir aux élèves en tant qu'enseignantes. Composez des hymnes et chantez-les pour louer Dieu, Le glorifier, Le magnifier, Le bénir, Lui rendre grâce car Il vous a choisies et vous choisit aujourd'hui définitivement».

Les sœurs professes ont effectivement exécuté avec l'offrande de leur vie un merveilleux cantique d'action de grâce. Comme d'ailleurs les sœurs Virginia Anurankem et Laetitia Yehounmé qui célébraient respectivement l'une ses noces d'argent et l'autre ses noces d'or de vie consacrée. Après une émouvante relecture de la vie de chacune des jubilaires, Monseigneur Antoine Ganyé proclame ici :

— d'une part, la merveilleuse histoire aussi bien d'une Église universelle que celle d'une vocation, d'un appel qui peut se concrétiser n'importe où, histoire réalisée dans la vie de sœur Virginia d'origine nigériane ;

— d'autre part, avec la sœur Laetitia, il fallait admirer la belle couronne des longues, des très longues années de service, signe de bénédiction dont le Seigneur aurait comblées sa servante !

Qu'il soit béni pour son œuvre de gloire.

Désormais, «unies dans la charité» les nouvelles épouses du Christ de la famille religieuse de Saint-Augustin s'engagent définitivement sur le chemin de la grâce, pour, comme nous l'affirme la sœur Emma Gbaguidi, «travailler avec l'Église à la promotion humaine et chrétienne de la société en général et de la femme en particulier». Mais comment pensent-elles venir à bout de cet apostolat pas si facile à concrétiser ?

L'une des nouvelles professes, la sœur Camilla Eudoxie Hossou, s'abandonne entre les mains de Celui qui a initié en elle cette vocation : «Je n'ai aucune force. Seule, je ne peux vraiment rien. Je m'abandonne entre les mains de Celui qui a commencé quelque chose en moi. Qu'il le conduise jusqu'au bout et l'achève complètement pour sa plus grande gloire».

Avec la chorale anglophone «Our Lady of Mary» de la paroisse Notre-Dame des miséricordes de Cotonou, nos vives et fraternelles prières accompagnent ces nouvelles professes et leurs sœurs aînées jubilaires.

Brice C. Ouinsou, Séminariste

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UNE NOUVELLE ÉTOILE DE CINQ PRÊTRES DOMINICAINS

Comme celle qui scintille sur la tête de la Vierge Notre-Dame de l'Assomption, cette étoile à cinq branches sacerdotales s'est levée le samedi 11 août 2001. C'était l'ordination sacerdotale des frères Ephrem Cyprien Houndjé et Paul-Marie Fidele Chango du Bénin, Dominique Adam Tapsoba du Burkina Faso, Augustin Antoine Missodey du Togo et Benjamin Lombel Sarr du Sénégal. Riche en couleur, cette célébration présidée par Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou était également riche en participants — fidèles, amis et invités — venus d'un peu partout, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burkina Faso, du Sénégal, du Nigeria... soutenir les frères qui, aujourd'hui, ceints de leur gros chapellet avancent vers l'autel du Seigneur pour lui offrir le «oui, je le veux !» de leur consécration.

«INTROÏBO AD ALTARE DEI»
JE MONTERAI VERS L'AUTEL DE DIEU

Accompagnés d'une quarantaine de prêtres, les cinq jeunes lévites de la congrégation de saint Dominique sont effectivement montés vers l'autel de Dieu, le Dieu qui réjouit leur jeunesse. Ils sont montés pour recevoir, selon les termes de l'archevêque de Cotonou, la grâce du sacrement qui fera de chacun d'eux, à un degré supérieur, perfectionnant pour ainsi dire la grâce du baptême et à un titre spécial, Prêtre, Prophète et Roi. Prêtres : des hommes qui offrent et qui s'offrent ; des hommes qui présentent à Dieu la seule vic-

time digne de Lui, Jésus-Christ et le monde avec Lui et eux-mêmes unis à cette victime s'offrant aussi en victimes d'agréable odeur... Rois, ils se distingueront de par leur sens de justice et de paix... Prophètes, ils le deviendront de façon spéciale aussi ; ministres de la parole reçue, méditée, priée, contemplée ; parole qui, livrée avec conviction et soutenue par l'exemple de vie, conduit naturellement à la conversion du cœur, à l'œuvre de sanctification qui s'opère dans et par l'administration des sacrements notamment ceux de la réconciliation et de l'Eucharistie. Voilà le mystère de notre foi qui fait de la vie de prêtre, un «alter Christus : un autre Christ» que sont devenus les frères Ephrem, Dominique, Augustin, Benjamin et Fidèle.

UN MESSAGE ISSU DU CŒUR DE DIEU

Il était lourd et profond le précieux message que, par la bouche de l'archevêque de Cotonou, le Seigneur venait de livrer à ces nouveaux élus, en ce jour de la fête de sainte Claire d'Assise : «Chers amis, a dit Monseigneur Nestor Assogba, la congrégation des dominicains est classée au rang des grands ordres. Il est grand non pas parce que ses membres sont des géants humainement parlant, célèbres, illustres, savants, auteurs de la somme théologique... Il est grand surtout parce que c'est un ordre de mendiants, attendant tout de la providence, faisant en soi la «kenosis», le vide. Ainsi, le Seigneur se comble de l'infinité de sa richesse. Quelle richesse de Dieu pour les pauvres que nous

sommes ? La richesse c'est l'amour se déployant en deux volets : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force». Et Jésus d'ajouter «Et tu aimeras ton prochain comme toi-même». C'est le résumé de la loi des prophètes. Voilà le message que le Seigneur nous livre aujourd'hui. Il faudra le graver sérieusement dans vos cœurs en remplissant vos cœurs de l'amour vrai, prêt à se sacrifier pour ses amis. Vous serez aussi messagers de cet amour dans votre famille religieuse. Vous le serez également sur les routes du monde partout où vous passerez. N'ayez jamais peur de proclamer dans n'importe quel milieu que Dieu aime chaque homme. C'est la bonne nouvelle. L'ultime message de ce jour béni est le cadeau d'ordination que, par l'archevêque de Cotonou, le saint fondateur des frères prêcheurs, Dominique, réservait à ces cinq nouveaux frères dans le sacerdoce. Ce colis bien ficelé contient une bonne dose de foi, foi à transporter des montagnes. Faire confiance à Dieu malgré toutes les difficultés à affronter, tous les obstacles à franchir pour conquérir le jardin où coule le lait et le miel, le lait et le miel de la justice et de la paix, le lait et le miel de la joie et de l'amour et dont l'accès est semé de ronces et d'épines, entretenus par les forces du mal, par l'ange des ténébres qui fait figure de géant invincible, qui effraie celui qui ne met pas sa confiance en Dieu. Maître du temps et de l'histoire et en son Fils Jésus-Christ, vainqueur du plus grand ennemi de l'homme, la mort. Tout ce que vous demanderez au Seigneur croyez que vous l'avez déjà

obtenu et cela vous sera accordé. Cet aspect de la même foi nous pourrions l'appeler la «Foi-Force». Dans le même colis, il y a la Foi-Force en Dieu, bien sûr, mais la même foi présente une autre facette, un autre aspect : c'est la Foi-Humilité devant Dieu. «Il n'est pas bon, dit Jésus à la Cananéenne, de prendre le pain des enfants et de le donner aux petits chiens». Nous connaissons, poursuit Monseigneur Nestor Assogba, la belle, magnifique et respectueuse réponse de la Cananéenne : «Mais les petits chiens se contentent des miettes tombées de la table des enfants». N'ayez pas peur, mes amis, de vous engager comme Dominique dans la lutte contre le mal sous toutes ses formes, déclarées ou surnoisées. Mettez-vous résolument à l'école du Maître doux et humble de cœur et la «Foi-Force», la «Foi-Humilité» feront de vous des vrais disciples de saint Dominique parce que vrais disciples de Jésus-Christ.

Avec la litanie des saints, la prière consécrationnelle et l'imposition des mains, les frères Ephrem Cyprien, Augustin Antoine, Benjamin, Paul-Marie et Dominique Adam, sont définitivement prêtres de Jésus-Christ dans l'ordre des frères prêcheurs communément appelés Dominicains.

À la suite de Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, unissons nos voix et prions pour eux. Puissent-ils, conscients des nouveaux engagements qu'ils viennent de prendre, persévérer, fidèles jusqu'au bout.

Brice C. Ouisou, Séminariste

POUR UNE PROBLÉMATIQUE DE LA QUÊTE

(Suite et fin)

III — DIMENSION LITURGIQUE ET SPIRITUELLE DE LA QUÊTE

22. Au sujet de la quête à la messe, les Anglo-Saxons ont une expression imagée, directe, significative : ils parlent de «Offerory Collection» c'est-à-dire de la collecte de l'offertoire ; et l'offertoire, situé à la liturgie eucharistique, deuxième moment-clé de la célébration de la messe, implique l'offrande des fidèles et l'offrande du célébrant.

QUÊTE, OFFRANDE DES FIDÈLES

23. Elle est symboliquement représentée par le pain, le vin et l'eau pour les besoins eucharistiques.

Le prêtre les reçoit à l'autel lors de la préparation des rites des dons qui peuvent comporter une variété d'autres biens. Cette offrande est l'expression de la gratitude du créé envers Dieu son Créateur. Elle rappelle les présents d'Abel le juste. Par notre intelligence et notre travail, nous valorisons la nature que Dieu met gratuitement à notre disposition. La quête, offrande, est «prélevée sur ses biens que le Dieu de Gloire et de Majesté nous donne», et qui seront magnifiés dans la présentation du célébrant (cf. paragraphe 24). L'offrande des fidèles se mue en sacrifice divin, en prière et en action de grâce. La prière reconnaît notre dépendance vis-à-vis de Lui et en même temps notre liberté de fils de Dieu.

QUÊTE, OFFRANDE DU PRÊTRE À L'AUTEL

24. Valorisant la créature et son œuvre, le prêtre présente «Dieu de l'univers, le pain, fruit de la terre et du travail des hommes». Il en fait de même pour le vin. Il prie

ensuite sur les offrandes, les présente à nouveau dans la prière eucharistique. Il demande à Dieu de les «sanctifier par la puissance de sa bénédiction». Ainsi, entre l'offrande des fidèles et celle du célébrant, s'établit une relation qui culmine, dans l'assemblée des croyants, au sacrifice eucharistique. La prière sur les offrandes du 16^e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C en cours, illustre, de manière saisissante, cette relation. Elle s'égène comme suit : «Dans l'unique et parfait sacrifice de la Croix, tu as porté à leur achèvement Seigneur, les sacrifices de l'ancienne loi ; reçois cette offrande des mains de tes fidèles et daigne la sanctifier comme tu as béni les présents d'Abel : que les dons offerts par chacun pour te glorifier servent au salut de tous. Par Jésus».

Ainsi donc, dans la quête, nous posons un acte de charité et nous nous offrons à Dieu certes, mais surtout nous le glorifions, et désirons, comme dans le pater, «que son règne vienne»...

Par ailleurs, nous suscitons par cette offrande des grâces divines pour notre salut. La quête ainsi offerte trouve son aboutissement dans la communion au Corps et au Sang du Christ ; car l'Eucharistie, mémorial de la mort et de la résurrection du Christ, «contribue à la formation de l'Eglise, et évidemment de la paroisse ; elle cherche à former en tous les croyants, une communion d'âmes qui puise dans le Christ toute sa force et son ardeur». (1)

25. Au-delà de la quête, solidarité matérielle, se construit une autre forme de solidarité, spirituelle celle-là, qui se nourrit de l'Eucharistie. En raison des valeurs qu'elle suggère et porte, la quête et son exercice exigent une certaine attitude intérieure, une éthique. Ce sera le dernier point de notre réflexion.

IV — POUR UNE ÉTHIQUE DE LA QUÊTE

26. L'éthique de la quête se réfère à ces dispositions intérieures et extérieures, et à cet état d'élévation de la personne, par lesquels s'exerce la «prestation sacrée» (saint Paul). Cette éthique concerne tant le «collecteur» que le «donneur».

• Il y a d'abord la disponibilité ;

Être disponible, c'est se montrer volontaire pour donner : «que chacun donne, non d'une manière chagrinée ou par contrainte» (2 Cor. 9,7). Le service de la quête implique toujours un oubli de soi, un certain sacrifice.

27. La quête exige de la dignité : dignité dans l'attitude physique, dignité morale aussi surtout du collecteur dont l'habit doit inspirer respect et considération. Saint Paul recommande aux disciples : «ceux que vous aurez jugés dignes de porter vos libéralités à Jérusalem» (1 Cor. 16,3).

Il faut s'imaginer que celui ou celle qui nous tend la corbeille s'identifie au Christ. Il doit dès lors être accueilli avec respect et dignité. Il est même souhaitable que la corbeille qui recueille les dons ne soit pas un panier ouvert, mais une corbeille à fente où, discrètement, chaque fidèle dépose sa contribution. La discrétion, c'est aussi une forme de dignité.

28. La quête suppose l'intégrité : être honnête envers soi-même, c'est être conséquent et ne pas donner ce que l'on ne veut pas donner. Il faut donner sa part, cette part décidée dans le secret de son cœur, dont on peut se dire par la suite : oui, j'ai fait mon maximum. Il est pénible et regrettable de constater que le produit de certaines quêtes contient de fausses pièces de monnaie. Monseigneur Durand, de vénérable mémoire, alors curé de la paroisse Notre-Dame de Miséri-

corde de Cotonou, avait fustigé, lors d'une homélie mémorable et avec raison, ce comportement indigne, insultant et malhonnête.

L'intégrité exige aussi que l'argent de la quête ne soit pas détourné, et que ceux chargés de la quête et de sa comptabilité soient moralement irréprochables.

29. • La quête fait appel à la générosité.

La quête est un acte de charité, or il n'existe pas de charité sans générosité ; et c'est parce que nous sommes généreux dans le don de la quête, que Dieu sera généreux vis-à-vis de nous. Aux Corinthiens, Paul se veut emphatique «Songez-y : qui sème chichement, moissonnera largement... Dieu aime qui donne avec joie (2 Cor. 9,6).

EN GUISE DE CONCLUSION

30. En raison des valeurs de solidarité humaine et spirituelle qu'elle permet de manifester, donc de son rôle dans la dynamique paroissiale, la quête du dimanche ne peut être facultative ; elle s'impose comme une nécessité. Cependant, c'est dans le secret de son cœur que chacun décide de donner, et combien. La quête unit les fidèles d'une même paroisse autour du curé, animateur principal de la vie pastorale et initiateur d'œuvres sociales et d'espaces oratoires ou de recueils. Associée à l'offrande eucharistique, la quête contribue à la sanctification des fidèles ; elle doit, de ce fait, s'exercer selon une certaine éthique. Il faut qu'à la messe, nous fassions du moment de la quête, un moment d'offrande et de prière, c'est-à-dire d'action de grâces pour la plus grande gloire de Dieu.

par Stanislas Pognon, ancien ministre

(1) «Eucharistie, Sacrement de la Vie Nouvelle» (Conseil de Présidence du Grand Jubilé de l'An 2000, page 20. Édu. Desclée.

POLITIQUE — DIPLOMATIE

LES ÉLECTIONS AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

Si la démocratie ne se limite pas aux seuls processus électoraux, la tenue régulière d'élections transparentes est l'un des principaux paramètres de la «qualité de vie» démocratique d'un État. Il faut cependant réfléchir encore aux moyens de rendre l'exercice électoral mieux maîtrisé, plus transparent, en un mot : plus démocratique⁽¹⁾.

«Même disputées», souligne le professeur Jean du Bois de Gaudusson, les élections ne sauraient à elles seules être un gage de démocratie, mais elles en sont une condition nécessaire. Il s'avère capital d'étudier de près les conditions dans lesquelles s'exerce le droit de vote, moyen par lequel les gouvernés acceptent de déléguer leur autorité à leurs représentants — autorité qui constitue donc le socle de la légitimité de ceux-ci.

Depuis 1990, la Francophonie, dans le cadre de son programme d'action en faveur de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, a initié et soutenu divers programmes d'appui aux processus électoraux, axés essentiellement autour de trois points : l'appui logistique et financier aux structures impliquées dans la gestion des élections, l'observation des élections et l'envoi d'experts auprès des commissions électorales nouvellement créées.

DE NOUVELLES INSTANCES DE GESTION DES ÉLECTIONS

Durant cette période, qui débuta dans un contexte de crise politique, la trop grande proximité des structures électorales avec le pouvoir et l'inflation de l'administration au parti unique, amenèrent à créer de nouvelles instances de gestion des élections : «*Quel que soit leur qualificatif : indépendantes, autonomes ou mixtes*», écrit encore le professeur de Gaudusson, ces commissions électorales nationales se sont propagées dans la quasi totalité des États africains francophones et trouvent désormais leur place dans les constitutions elles-mêmes.

Dans certains cas, cet organisme est distinct de l'appareil administratif (et donc dit indépendant) et responsable de l'ensemble des opérations électorales, depuis la préparation (par exemple l'établissement des listes électorales) jusque parfois au règlement du contentieux post-électoral et la proclamation des résultats (Bénin, Niger, Burkina, RCA, Mali... mais aussi Québec et Seychelles).

Dans d'autres, la commission (dite mixte) se voit confier des attributions de consultation, de contrôle ou de supervision, l'administration d'État conservant sa fonction d'opérateur direct des élections (Madagascar, Togo, Sénégal...). Au Bénin les élections sont gérées par un organe administratif dénommé Commission électorale nationale autonome (CENA).

La Cour constitutionnelle qui est la plus haute juridiction de l'État en matière constitutionnelle, veille à la régularité de l'élection du président de la République, examine les réclamations, statue sur les irrégularités qu'elle aurait pu, par elle-même relever et proclame les résultats du scrutin, statue ensuite sur la régularité du référendum et en proclame les résultats ; statue enfin, en cas de contestation, sur la régularité des élections législatives... Les décisions de la Cour ne sont susceptibles d'aucun recours.

SUPPLÉER AUX CARENCES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE CRÉDIBILITÉ ÉLECTORALE

Cependant, à l'heure du bilan, les limites des commissions dites indépendantes (besoins financiers énormes obligeant à recourir à l'aide extérieure, rivalité sur le terrain avec les structures administratives traditionnelles, composition complexe et nombreuse amenant parfois au blocage ou à la paralysie, pérennité problématique) amènent certains experts à n'y voir qu'une démarche transitoire ayant permis, comme le note maître Sadikou Ayo Alao «de suppléer aux carences de l'État en matière de crédibilité électorale». Mais ce faisant, souligne l'avocat béninois, «elles ont aussi contribué à renforcer son affaiblissement ; aussi, propose-t-il la mise sur pied de structures administratives permanentes de gestion des élections, ce qui peut permettre, à terme, de réhabiliter l'État et sa neutralité». Quelle que soit la forme retenue pour ces commissions, précise en effet Mohamed Ould Labat, ancien recteur de l'université de Nouakchott, il convient «d'assurer la permanence et la

capitalisation de leur savoir-faire et de leurs moyens, leur permettant de rester fiables et opérationnelles».

Au-delà de la «nouveau principal du droit électoral des dix dernières années» que constituent ces commissions, les experts francophones se sont aussi penchés sur les différentes étapes techniques des scrutins, insistant en premier lieu sur l'importance d'établir un chronogramme : beaucoup de difficultés rencontrées dans l'organisation matérielle des scrutins sont dues à une mauvaise appréciation du temps nécessaire à l'accomplissement des tâches.

ADOPTER LE SYSTÈME DE LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE INFORMATISÉE

Parmi les plus longues étapes, l'établissement du fichier électoral est souvent un casse-tête étant donné la faible fiabilité sinon l'absence des fichiers d'état civil, dans des pays où une majorité de la population rurale n'a pas d'acte de naissance et donc pas de pièce d'identité. Ainsi l'exemple du Sénégal, en 1999, où la révision exceptionnelle du fichier électoral s'est faite en concertation avec les partis politiques et sur une période longue (de mai à septembre), avec publication en novembre des listes provisoires, soit presque quatre mois avant le premier tour de la présidentielle et leur mise en ligne sur Internet, mérite d'être médité. L'avocat béninois Saidou Agbantou, ancien président de la Commission électorale nationale autonome de son pays, souligne l'apport majeur en la matière de «l'informatisation des listes électorales (qui) a l'avantage de réduire considérablement le coût des inscriptions (...) et celui de l'impression des cartes d'électeurs», suggérant que la coopération francophone mette au point un logiciel d'informatisation de ces listes. La liste électorale permanente informatisée (LEPI) permettrait d'éviter de fausses statistiques et les fraudes souvent constatées dans l'établissement des listes électorales. L'élection présidentielle de mars 2001 au Bénin et les contestations qui en ont affecté le déroulement ont montré plus que jamais la nécessité d'adopter le système de LEPI. Cette question expliquerait en grande partie les incertitudes qui planent actuellement sur la fixation de la date précise des municipales tant attendues parce que constituant la dernière ligne droite du processus de décentralisation au Bénin. Les experts s'accordent également à recommander la distribution des cartes simultanément à l'inscription sur les listes, et en tout état de cause, plusieurs mois avant le scrutin ainsi que l'adoption du bulletin unique qui réduit à la fois les coûts d'impression et les possibilités de fraude.

Sont enfin soulignés la nécessité d'organiser le vote des citoyens résidant à l'étranger, de platonner et contrôler les dépenses de campagne des candidats, de formaliser le réseau de compétences francophones créé en 1995 (RECEP) en privilégiant les relations Sud-Sud en matière d'assistance électorale, et de concrétiser le projet d'observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix.

Ariane Poissonnier (MFI)

(1) Source : Les élections. Organisation internationale de la Francophonie. Document préparatoire au symposium international de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (novembre 2000)

(apic/om/mk)

BÉNIN : DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ÉNERGIE DE LA CEDEAO :

VERS L'INSTITUTION D'UNE COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le Centre international de conférence de Cotonou a abrité, vendredi 21 septembre 2001, la deuxième réunion des ministres en charge de l'énergie au sein de la CEDEAO. Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme de travail adopté par les États membres de la CEDEAO portait sur le système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain. L'objectif est d'établir un cadre d'échanges d'énergie électrique entre les différents pays de la CEDEAO, le souci étant de trouver efficacement solution aux problèmes énergétiques et de renforcer l'intégration économique de la sous-région.

Aux côtés de leur homologue béninois chargé des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, quatre autres ministres en charge de l'énergie de la CEDEAO ont pris part aux travaux de la rencontre de Cotonou. Il s'agit des ministres de l'énergie du Niger, du Ghana, du Nigeria et de la Guinée.

Le représentant du secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Amadou Diallo, des directeurs généraux des sociétés d'électricité, des experts et des partenaires au développement ont également pris part aux travaux.

Au regard des problèmes relatifs au développement économique voire industriel de la sous-région, la mise en place rapide du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain devient un impératif et cela nécessite des efforts conjugués pour privilégier la capacité sous-régionale en vue de répondre de manière optimale aux besoins croissants d'énergie électrique des États membres. Dans un cadre institutionnel formel, un système thermique de production d'électricité pourrait venir rapidement en appui à un système de production hydro-électrique en cas de difficultés dues au climat. Selon le ministre béninois Kamarou Fassassi à l'ouverture des travaux, un système ayant un excédent de capacité pourrait exporter de l'électricité vers un système déficitaire.

Au terme des travaux de la rencontre de Cotonou, les participants ont élu le ministre béninois des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, M. Kamarou Fassassi, président du comité directeur du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain. Son collaborateur, M. Roger Kuessi, directeur de la société béninoise d'électricité et d'eau a été élu président du comité de pilotage du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain.

Au plan institutionnel, le comité directeur a appuyé les recommandations du comité de pilotage relatives à l'amélioration des études menées par «PA consulting» et le protocole de la CEDEAO en matière d'énergie.

Plusieurs mesures ont été prises après analyse des conclusions et recommandations du comité de pilotage. Entre autres, le secrétariat de la CEDEAO est chargé :

— de mener toutes les actions utiles en vue d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de l'étude de stabilité du réseau interconnecté de la Zone A ;

— d'apporter son soutien à tous les programmes d'interconnexion inscrits dans son plan directeur, notamment la liaison Ceb-Nepa en 330 Kv, la liaison Côte d'Ivoire-Mali en 225 Kv et les projets de la Zone B permettant d'atténuer les disparités d'approvisionnement en énergie électrique dans les pays de la sous-région.

Puisse l'avènement de cette coopération sous-régionale aider au développement équilibré des pays de la CEDEAO et satisfaire, dans le respect de l'environnement, les besoins en énergie des populations de la sous-région.

Guy Dossou-Yovo

LA POSITION DES ÉGLISES

Le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et la Conférence des évêques suisses approuvent l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies (ONU). Les Églises se sont engagées en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. L'ONU s'engage pour les mêmes valeurs.

C'est ce qui ressort de la dernière publication de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS et de la Commission Justice et paix qui souligne que l'engagement chrétien en faveur de la justice, de la paix, de la sécurité sociale et de la sauvegarde de la création rejoint dans une grande mesure le mandat et les objectifs des Nations unies.

Les Églises estiment que pour développer la coexistence pacifique et la coopération dans la communauté interna-

tionale, pour sauvegarder les ressources vitales naturelles, il importe de convenir ensemble des orientations communes puis-que, la plupart des problèmes actuels ont une dimension mondiale et sont abordés au sein de l'ONU.

L'adhésion de la Suisse à l'ONU renforcerait l'influence de la Suisse et par là sa souveraineté, estiment les Églises, et la neutralité de la Suisse ne serait pas davantage touchée, car la Suisse pourrait participer aux décisions sur ce qui se passe ailleurs. Par contre, continuent les Églises, rester en marge affaiblirait la position de la Suisse. Les Églises rappellent que l'ONU, malgré ses imperfections, reste «la seule plate-forme habilitée à agir de manière légitime pour la paix et la sécurité dans le monde».

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT EN AFRIQUE C'EST LE PREMIER RECUIL DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 90

L'investissement étranger direct (IED)¹ en Afrique a reculé l'année passée, ramenant à moins de 1% la part, déjà faible, du continent dans l'ensemble des investissements dans le monde, selon le *World Investment Report 2001*² (Rapport sur l'investissement dans le monde 2001) que la CNUCED a fait paraître le 18 septembre 2001.

Ce mouvement de retrait — on est passé de 10,5 à 9,1 milliards de dollars (soit 7 360 milliards de FCFA à 6 370 milliards de FCFA environ) — surprend après l'augmentation de 2 milliards de dollars, soit près de 1 400 milliards de FCFA enregistrée en 1999 et marque le premier déclin sérieux depuis le milieu des années 90. Il résulte pour l'essentiel du ralentissement enregistré dans quelques pays, dont l'Angola, le Maroc et l'Afrique du Sud, principaux bénéficiaires de l'investissement en Afrique, et pour lesquels l'IED s'est réduit de moitié. Pour beaucoup d'autres pays africains cependant, l'IED garde un rôle de premier plan dans la formation brute de capital fixe.

L'IED en provenance d'Afrique reste minime, sauf dans le cas de l'Afrique du Sud, mais l'IED à destination du continent — beaucoup plus élevé qu'au début des années 90 grâce au climat plus propice créé par les pouvoirs publics — a connu plusieurs mouvements au cours de l'année passée.

• L'investissement en Afrique subsaharienne est passé de 8 milliards de dollars en 1999 à 6,5 milliards de dollars (soit près de 5 600 milliards de F CFA à 4 550 milliards de F CFA) en 2000. Ce recul s'explique pour l'essentiel par la baisse des investissements en Angola (elle-même explicable par le cycle des investissements dans l'industrie pétrolière) et en Afrique du Sud (à cause de la réduction des opérations de fusion-acquisition et de privatisation). Dans 20 autres pays, les investissements ont légèrement diminué. Pour la sous-région, la liste des principaux pays intéressés change à peine, les producteurs de pétrole que sont le Nigeria et l'Angola restant en tête, suivis par l'Afrique du Sud.

• À l'intérieur de la région subsaharienne même, c'est la Communauté de développement de l'Afrique australe³ (SADC) qui enregistre les progrès les plus importants, en termes relatifs comme en termes absolus, depuis le début des années 90. Si l'IED à destination de la Communauté a fléchi (3,9 milliards de dollars, environ 2 730 milliards de FCFA) en 2000 contre 5,3 milliards, environ 3 720 milliards de F CFA en 1999), là encore à cause de la conjoncture en Angola et en Afrique du Sud, il reste nettement au-dessus de la moyenne des 3 milliards de dollars soit près de 2 100 milliards de F CFA reçus par les membres actuels de la SADC entre 1994 et 1998. Des augmentations importantes ont été signalées au Lesotho, à Maurice et en Tanzanie, alors qu'on observait un ralentissement dans d'autres pays de la SADC. À titre d'exemple, le Zimbabwe a chuté de 444 millions de dollars soit environ 310,8 milliards de F CFA en 1998, à 59 millions, soit près de 41,3 milliards de FCFA en 1999, puis à 30 millions de dollars, environ 21 milliards

de F CFA en 2000, essentiellement en conséquence de tensions politiques.

• À cause du recul de l'Angola, l'IED a fléchi dans 34 pays africains parmi les moins avancés (PMA), passant de 4,8 milliards de dollars environ 3,36 milliards de F CFA en 1999 à 3,9 milliards de dollars, environ 2,73 milliards de F CFA en 2000. Si l'on excepte l'Angola, le groupe bénéficie d'un volume d'investissement sensiblement égal à celui de l'année précédente. En fait, les PMA africains sont le seul groupe régional de PMA à enregistrer une augmentation de l'IED ces dernières années. Leur part dans le total des flux d'investissement représentait 90 % en 1999-2000, soit une nette augmentation par rapport aux 69 % de moyenne enregistrés entre 1990 et 1998.

• L'Afrique du Nord s'est maintenue à peu près au même niveau que l'année précédente (2,6 milliards de dollars, soit environ 1 820 milliards de FCFA). Le volume d'IED a baissé au Maroc — où une grande opération de privatisation des télécommunications l'avait grossi l'an passé — et en Algérie. Au Soudan, l'IED, qui se concentre dans l'exploration pétrolière, est passé de 370 millions de dollars soit près de 259 milliards à 392 millions de dollars, soit près de 274 milliards de FCFA. L'Égypte reste en première posi-

tion dans la sous-région, l'IED dont elle bénéficie augmentant légèrement (de 1 à 1,2 milliard de dollars, environ 700 milliards de F CFA à 840 milliards de F CFA).

L'Afrique du Sud était à l'origine de 43 % des capitaux d'investissement sortis d'Afrique l'an dernier (1,3 milliard de dollars, soit près de 910 milliards de F CFA), ce qui en fait, est de loin, la source d'IED la plus importante du continent. Elle accueille également 4 des 50 grandes sociétés transnationales en pays en développement⁴ ayant leur siège en Afrique⁵. Le secteur industriel sud-africain a connu une restructuration massive après avoir été longtemps dominé par des conglomérats quasi-monopolistiques de l'apartheid, opérant dans des branches industrielles très variées et ayant quelques investissements à l'étranger. Dans les grandes sociétés sud-africaines, la fin de l'apartheid a aussi été le début d'une nouvelle ère de concurrence, qui les a obligées à se concentrer sur leur principales activités et à abandonner leurs activités périphériques. Parallèlement, des sociétés comme le brasseur South African Breweries ou le papeter South African Paper Mills ont pu survivre dans le nouvel environnement de concurrence mondiale, il fallait se doter d'une stratégie internationale, prévoyant l'acquisition d'entreprises à l'étranger

pour explorer de nouveaux débouchés, et être introduit sur les marchés boursiers étrangers (essentiellement Londres) pour attirer les capitaux étrangers.

Sources : Rapport sur l'investissement dans le monde - 2001

NOTES

1. L'«investissement étranger direct», se définit comme l'investissement d'une entité d'une économie dans l'entité d'une autre économie, avec pouvoir de contrôle. Il implique une relation à long terme et suppose que l'investisseur porte un intérêt durable à l'entreprise étrangère dont il s'agit.

2. Le *World Investment Report 2001: Promoting Linkages* (numéro de vente E.01.11.D.12, ISBN 92-1-112523-5) est disponible au prix de US\$ 49, environ 34 300 FCFA et au prix spécial de US\$ 19, soit près de 13 300 FCFA dans les pays en développement et les pays en transition. S'adresser à: Section des ventes, Publications des Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopie: +41 22 917 0027; courrier électronique: unpub@un.org; Internet: <http://www.un.org/publications>; ou à United Nations Publications, Room DC2-853, Dept. PRES, Two UN Plaza, New-York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique); tél: +1 212 963 83 02 ou +1 800 253 96 46; télécopie: +1 212 963 3489; courrier électronique: publications@un.org.

3. Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

4. La «société transnationale», comprend l'entreprise mère et ses filiales étrangères. L'entreprise mère est définie comme l'entité qui détient les actifs d'une autre entité ou d'autres entités dans un pays ou des pays qui ne sont pas son pays d'origine, en général du fait qu'elle possède une part du capital social (une part de 10 % est considérée en règle générale comme une part de contrôle).

5. A savoir, en termes d'actifs à l'étranger (1999): Sappi Ltd, South African Breweries Plc, Barlow Ltd, et De Beers Consolidated Mines.

ROME : LE VATICAN AURA SES PROPRES PIÈCES EN EUROS AVEC L'EFFIGIE DU PAPE JEAN-PAUL II SUR UNE FACE

Le Vatican aura ses propres pièces en euros avec l'effigie du pape Jean-Paul II l'an prochain, au moment où entrera en vigueur la mise en circulation des pièces et des billets en euros.

C'est en effet le 1^{er} janvier prochain que débutera, dans la majorité des quinze pays de l'Union européenne (UE) — tous à l'exception du Royaume-Uni, de la Suède et du Danemark — la mise en circulation des pièces et des billets en euros. Jusqu'au 28 février 2002, l'euro coexistera avec les monnaies nationales. Après cette date, l'euro sera la seule monnaie à avoir un cours légal pour 300 millions d'Européens occidentaux.

Les pièces qui seront utilisées dans la zone euro ne seront pas totalement identiques. En effet, le verso de chaque pièce comportera une face propre à chaque pays, et les pièces qui seront mises en circulation par le Vatican en 2002 porteront l'effigie du pape Jean-Paul II. C'est ce qu'a déclaré à l'Agence ecclésiastique ENI un représentant de la Cité du Vatican.

Même s'il ne fait pas partie de l'Union européenne, l'État de la Cité du Vatican a obtenu en 1998 l'autorisation d'adopter l'euro. La Convention passée entre l'Italie et le Saint-Siège a été signée à Rome le 29 décembre 2000: «La Convention, avait alors déclaré le porte-parole du Vatican Joaquin Navarro-Valls, établit le droit de l'État de la Cité du Vatican à utiliser l'euro comme sa propre monnaie officielle».

D'autres petits États — Andorre, Monaco, et Saint-Marin — ont aussi obtenu l'autorisation d'adopter l'euro.

Le 30 août, le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a présenté à Frankfurt, en Allemagne, les nouveaux billets et les nouvelles pièces de métal (de 1 et 2 euros, et de 1, 2, 5, 10, 20, 50 cents). Les billets seront identiques pour tous les pays, mais les pièces seront identiques sur une face, l'autre face restant «libre»; cette face sera donc «personnalisée» pour chaque pays. Par exemple, l'Italie y fera figurer des œuvres d'artistes célèbres, comme Léonard de Vinci ou Raphaël, ou des monuments connus, comme le Colisée de Rome. En France, les thèmes des pièces en francs: la Marianne, la Semeuse, l'Arbre, seront conservés sur les euros, mais ont été réinterprétés par des artistes pour les nouvelles pièces.

D'AUTRES EXEMPLES

Et le Vatican ? «Nos pièces en euros, a déclaré Pier Paolo Francini, responsable du Musée philatélique et numismatique, porteront sur la face libre l'effigie du pape Jean-Paul II, car le pape est souverain de la Cité du Vatican. Du reste, d'autres pièces de la zone euro, comme en Belgique ou au Pays-Bas, porteront l'effigie des souverains régnants. Par ailleurs, depuis sa création, l'État de la Cité du Vatican a toujours frappé des pièces avec l'effigie du pape régnant».

L'État de la Cité du Vatican a été fondé le 11 février 1929 par les Accords du Latran entre le Saint-Siège et l'Italie. Le plus petit État du monde — sa superficie est de 0,44 kilomètre carré — a toujours émis sa monnaie en métal, mais jamais des billets. En pratique, les pièces du Vatican sont surtout appréciées des collectionneurs et à l'intérieur de la Cité du Vatican, c'est la lire italienne qui est la plus utilisée. Dès l'année prochaine, les nouvelles pièces du Vatican pourront être utilisées dans toute la zone euro.

Le 30 juillet, le premier ministre français Lionel Jospin a démenti sèchement une information qui avait été publiée le 24 juillet par le journal parisien «Le Figaro» et selon laquelle il se serait déclaré opposé à l'idée que le Vatican puisse faire figurer l'effigie du pape sur les pièces parce qu'il voyait là «un risque pour la laïcité de la maison européenne». «Je suis très surpris de cette insinuation sans fondement», a répondu le premier ministre dans une lettre adressée au quotidien.

EUROS EN ARGENT ET OR

«La série complète des images apparaitront sur la face libre de l'euro. Le Vatican, comme d'autres États, frappera des pièces en euros en argent et en or, à l'attention des collectionneurs et des numismates».

(apic/eni/pr)